



**CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA**

# **LES JEUNES AGRICULTEURS : L'AVENIR DE L'AGRICULTURE**

**Rapport du Comité permanent  
de l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Le président  
Larry Miller, député**

**NOVEMBRE 2010  
40<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 3<sup>e</sup> SESSION**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

On peut obtenir des copies supplémentaires ou la version française de cette publication en écrivant à :  
Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
[publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca)  
<http://publications.gc.ca>

# **LES JEUNES AGRICULTEURS : L'AVENIR DE L'AGRICULTURE**

**Rapport du Comité permanent de  
l'agriculture et de l'agroalimentaire**

**Le président**

**Larry Miller, député**

**NOVEMBRE 2010**

**40<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 3<sup>e</sup> SESSION**



# COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

## PRÉSIDENT

Larry Miller

## VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Mark Eyking

André Bellavance

## MEMBRES

Alex Atamanenko

France Bonsant

L'hon. Wayne Easter

Randy Hoback

Pierre Lemieux

Blake Richards

Bev Shipley

Brian Storseth

Francis Valeriote

## AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Ron Cannan

Merv Tweed

Malcolm Allen

Scott Armstrong

Ben Lobb

Phil McColeman

Jacques Gourde

L'hon. Scott Brison

## GREFFIÈRES DU COMITÉ

Isabelle Duford

Chloé O'Shaughnessy

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Frédéric Forge, Analyste

Aïcha Coulibaly, Analyste



# **LE COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

a l'honneur de présenter son

## **SEPTIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la relève agricole et l'avenir de l'agriculture et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



# TABLE DES MATIÈRES

---

LES JEUNES AGRICULTEURS : L'AVENIR DE L'AGRICULTURE.....	1
INTRODUCTION .....	1
1. LA TRANSFORMATION DU SECTEUR AGRICOLE.....	2
2. LES JEUNES AGRICULTEURS ET L'AGRICULTURE .....	6
(A) Définition d'un jeune agriculteur .....	6
(B) Défis et possibilités pour les jeunes agriculteurs .....	8
a. Accès au financement et transfert de la ferme .....	8
b. Les jeunes agriculteurs et l'éducation .....	15
c. Conscientisation de la population et initiatives d'« achat local » .....	17
3. UN SECTEUR AGRICOLE RENTABLE .....	19
(A) Politique agricole nationale.....	21
(B) Programmes de gestion des risques d'entreprise .....	23
(C) Recherche et innovation.....	27
(D) Un marché équitable .....	30
a. Commerce .....	30
b. Concurrence .....	32
c. Réglementation .....	33
CONCLUSION .....	34
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	35
ANNEXE A : Statistiques portant sur les fermes et les exploitants agricoles .....	39
ANNEXE B : Liste des témoins .....	41
ANNEXE C : Liste des mémoires.....	49
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT .....	51

OPINION COMPLÉMENTAIRE : PARTI CONSERVATEUR DU CANADA.....	53
OPINION DISSIDENTE : PARTI LIBÉRAL DU CANADA .....	65
OPINION COMPLÉMENTAIRE : BLOC QUÉBÉCOIS .....	83
OPINION COMPLÉMENTAIRE : PARTI NOUVEAU DÉMOCRATIQUE DU CANADA.....	89

# LES JEUNES AGRICULTEURS : L'AVENIR DE L'AGRICULTURE

---

## INTRODUCTION

La population agricole canadienne vieillit, en effet, l'âge moyen des exploitants agricoles est passé de 48 à 52 ans entre 1996 et 2006. Par ailleurs, il y a de moins en moins de jeunes disponibles pour remplacer les exploitants qui se retirent des activités agricoles. Ce constat est préoccupant parce que les jeunes agriculteurs sont garants de l'avenir de l'agriculture et parce qu'ils jouent un rôle primordial dans le développement économique du milieu rural. En effet, plusieurs activités dans les collectivités rurales dépendent de la production agricole notamment les activités de meunerie, de quincaillerie, d'abattoir et de transport. Conscient de ces divers enjeux et désireux de savoir comment le gouvernement peut améliorer ses programmes et politiques pour garder les jeunes dans le secteur agricole, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (appelé ci-après le « Comité ») a décidé de consulter les agriculteurs. À cet effet, le Comité s'est déplacé, entre le 26 avril et le 13 mai, dans les quatre provinces de l'Ouest, en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Le Comité a ainsi rencontré 132 producteurs — incluant des jeunes agriculteurs — et des organisations agricoles provinciales. Il a aussi visité 18 fermes et entreprises liées à l'agriculture. Le Comité a également tenu des audiences à Ottawa au cours desquelles il a eu à consulter 17 témoins.

Ces audiences et visites ont permis aux membres du Comité de réaliser que les jeunes agriculteurs canadiens, en plus d'avoir l'esprit d'entreprise, sont innovateurs et tournés vers le marché; ce ne sont pas des entrepreneurs ordinaires, car ils travaillent dans un secteur qui, généralement, exige d'importantes dépenses en immobilisations, alors que le rendement est relativement faible. Lors de sa tournée pancanadienne, le Comité a rencontré un grand nombre de jeunes agriculteurs et découvert qu'ils comprennent très bien les défis qui les attendent s'ils veulent entrer et prospérer dans le secteur agricole. Le Comité s'est principalement inspiré des observations de ces jeunes agriculteurs pour formuler ses recommandations sur l'orientation générale des politiques ou les programmes particuliers.

Le gouvernement fédéral appuie les organismes de jeunes agriculteurs, comme la Table pancanadienne de la relève agricole (TPRA) et le Conseil des 4-H du Canada, et offre diverses mesures, comme l'exemption pour gains en capital, afin de faciliter la succession agricole. Le Comité constate toutefois qu'il n'existe pas de politique fédérale exhaustive visant les jeunes ou les nouveaux agriculteurs. Comme l'a signalé un témoin, bien que le cadre de la politique agricole au Canada s'intitule « Cultivons l'avenir », les jeunes agriculteurs ne figurent pas dans le texte de l'entente. On pourrait remédier à cette omission, puisque l'avenir de l'agriculture repose sur les nouveaux venus capables de revigorer l'industrie.

Les jeunes agriculteurs savent aussi très bien que le secteur agricole fait face à de nombreuses difficultés, liées notamment à l'augmentation des coûts de production, à la diminution des marges de profit, aux questions de commerce et de mise en marché et au soutien gouvernemental. Les membres du Comité pensent comme eux que la croissance de l'agriculture au Canada est subordonnée à la rentabilité. Comme l'a déclaré un jeune agriculteur au Comité :

Je vois peu de jeunes agriculteurs désireux de s'engager dans une entreprise qui les oblige à dépenser pour ne rien gagner<sup>1</sup>.

Le présent rapport est divisé en parties qui correspondent aux trois grands thèmes dont ont parlé les témoins. La première partie porte sur l'évolution de l'agriculture vécue par les agriculteurs qui ont connu une époque où travailler fort pour gagner sa vie était l'élément principal et qui voient maintenant un environnement où, pour réussir, il faut acquérir de plus en plus des compétences avancées de gestionnaire et adopter de nouvelles technologies. La deuxième partie porte sur les difficultés que doivent relever les jeunes agriculteurs qui veulent entrer dans le secteur, ainsi que sur la nécessité de prévoir des programmes précis pour les aider à surmonter ces difficultés. La troisième partie examine l'élément principal nécessaire pour attirer des nouveaux agriculteurs, c'est-à-dire l'accroissement de la rentabilité de l'agriculture.

Le Comité a parcouru le Canada pour rencontrer des jeunes agriculteurs à une période de l'année où les producteurs sont particulièrement occupés. Il souhaite donc remercier tous les témoins qui ont délaissé temporairement les travaux de la ferme afin de participer à l'étude.

## **1. LA TRANSFORMATION DU SECTEUR AGRICOLE**

Avant toute discussion avec les jeunes agriculteurs sur l'avenir de l'agriculture, il faut d'abord bien comprendre la perception qu'ont les agriculteurs des changements subis par l'agriculture au cours des dernières décennies. L'urbanisation, le vieillissement de la population, la mondialisation de l'économie et l'intégration de la chaîne agroalimentaire ont opéré des changements fondamentaux et structurels dans les fermes elles-mêmes. Plus précisément, le secteur agricole a dû adapter ses structures et ses pratiques de production afin de tenir compte des nouveaux marchés et des demandes des consommateurs. Certes, cette adaptation crée de nouvelles possibilités, mais elle présente également quelques difficultés pour les acteurs du milieu agricole, notamment les jeunes agriculteurs.

La production agricole est aux prises avec le vieillissement des agriculteurs. Selon les données de Statistique Canada, l'âge moyen des agriculteurs a augmenté d'environ quatre ans entre 1996 et 2006 (tableau 1).

---

1 Dylan Jackson, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 17, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Wiarton, Ontario, 4 mai 2010, 0850.

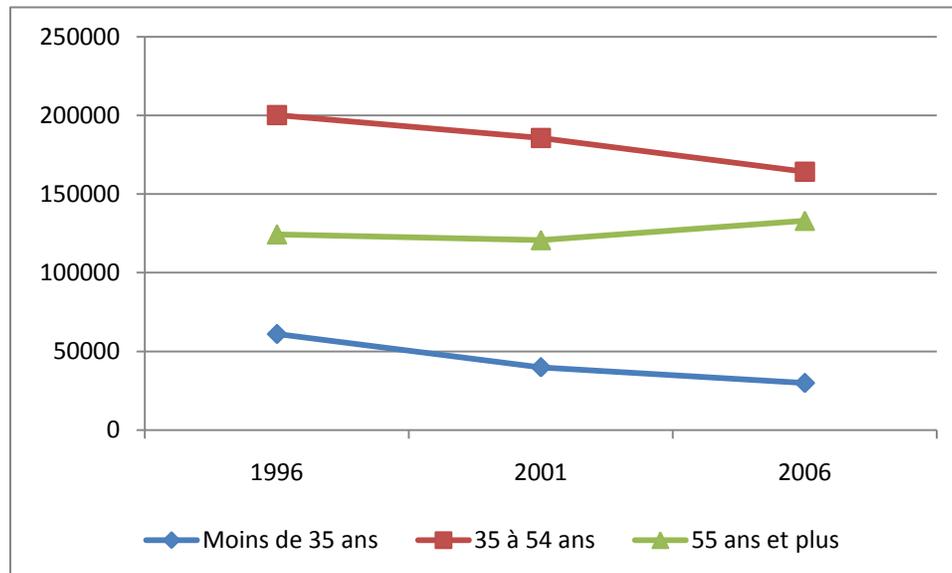
**Tableau 1 — Âge moyen des exploitants agricoles<sup>2</sup>**

2006	2001	1996
52,0	49,9	48,4

Source : Statistique Canada, Données chronologiques du Recensement de l'agriculture, section 6.

Le vieillissement de la population a fait diminuer de 14 % le nombre d'agriculteurs de moins de 55 ans et augmenter de 11 % le nombre d'agriculteurs de 55 ans et plus (figure 1). Cela signifie qu'il y a de moins en moins de jeunes pour remplacer les agriculteurs qui prennent leur retraite.

**Figure 1 — Variation dans le nombre d'exploitants agricoles par groupe d'âge au Canada**



Source : Statistique Canada, Données chronologiques du Recensement de l'agriculture, section 6.

Le nombre de fermes a chuté de 17 % entre 1996 et 2006 (passant d'environ 277 000 à 229 000). Cette chute, conjuguée à l'augmentation de la production et à l'adoption de nouvelles technologies, a fait que la superficie des exploitations a augmenté de 20 % au cours de la même période (voir annexe A pour le détail des statistiques)<sup>3</sup>. Cette hausse de la superficie des fermes est vue comme une façon d'accroître la

2 Statistique Canada définit un exploitant agricole comme étant une personne responsable de prendre des décisions de gestion quotidiennes nécessaires à la bonne marche d'une ferme de recensement ou d'une exploitation agricole. Jusqu'à trois exploitants agricoles peuvent être inscrits par ferme.

3 Statistique Canada, certaines données chronologiques du Recensement de l'agriculture, « Section 1 — Un portrait statistique de l'agriculture, Canada et provinces : années de recensement 1921 à 2006 », tableau 1.1.

rentabilité puisque, selon certains témoins, elle permet aux agriculteurs de profiter des avantages qu'offrent les économies d'échelle.

À l'heure actuelle, les exploitations agricoles prennent de l'expansion parce que c'est le seul moyen d'être rentable [...] les économies d'échelle nous permettent d'y arriver<sup>4</sup>.

[...] tout se joue dans la réalisation d'économies d'échelle. Ce n'est un secret pour personne. Ce n'est pas toujours mieux de produire plus, mais c'est ce que nous devons faire pour payer nos comptes; nous devons réaliser des économies d'échelle<sup>5</sup>.

Toutefois, la concentration qui s'opère dans le secteur agricole ne doit pas faire perdre de vue l'importance de conserver aussi des petites fermes.

Les petites fermes qui ont du succès sont nombreuses [...]. Beaucoup d'entre elles commercialisent directement leurs fruits et légumes, il y a les jardins potagers et ainsi de suite, et l'agriculture rapporte à ces gens-là en fait.<sup>6</sup>

D'ailleurs, les petites exploitations, comme les grandes, contribuent à la vitalité des communautés rurales. Comme l'a mentionné M. Doug Scott, elles permettent aussi aux jeunes agriculteurs de lancer leur carrière<sup>7</sup>. Par ailleurs, les plus vieilles exploitations fortement capitalisées, par leur présence et leur capacité à surpayer la terre et les actifs, peuvent créer un obstacle à l'entrée des jeunes agriculteurs dans le secteur agricole.

Les témoins ont aussi reconnu que les économies d'échelle, la tendance à la concentration et la nécessité de rester compétitif à l'échelle nationale et internationale sont autant de facteurs qui incitent les producteurs à investir dans leurs opérations. Par conséquent, l'agriculture nécessite une capitalisation de plus en plus forte. Les producteurs doivent investir dans les bâtiments, la machinerie et l'équipement nécessaires pour devenir plus efficaces et satisfaire le consommateur qui réclame des denrées à faible prix. Les conditions du marché font également gonfler la valeur des actifs comme la terre et les quotas. De telles situations peuvent créer des difficultés pour les jeunes agriculteurs puisque l'accroissement de la valeur des actifs n'est pas toujours accompagné de revenus suffisants.

Du côté de la demande, les consommateurs sont de plus en plus exigeants en ce qui concerne la qualité et la salubrité des aliments et les pratiques écologiques. Répondre à ces exigences est un défi pour les agriculteurs canadiens qui doivent aussi adopter des nouvelles technologies, améliorer leurs pratiques agricoles et se conformer aux normes et à la réglementation. Cette adaptation entraîne des coûts de fonctionnement plus élevés que les producteurs sont prêts à engager. Alors que les fermes prennent de l'ampleur et

---

4 Barb Stefanyshyn, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1310.

5 Brian Lewis, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 16, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Ilderton, Ontario, 3 mai 2010, 1330.

6 Doug Scott, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 13, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Crossfield, Alberta, 27 avril 2010, 0755.

7 *Ibid.*

nécessitent plus de capital et de haute technologie, l'image que se fait la société de l'agriculture ne colle plus à la nouvelle réalité. Les témoins ont dit être conscients de la rupture entre la population, en général, et le milieu agricole : de nombreuses personnes ne savent pas d'où proviennent les aliments qu'elles consomment ou n'ont aucune idée de ce qu'est l'agriculture.

Comme beaucoup de consommateurs ne comprennent pas ce qu'est l'agriculture, de nombreux producteurs — principalement des agriculteurs dont les produits ne sont pas soumis à la gestion de l'offre — ne réussissent pas à obtenir des prix plus élevés pour tenir compte du coût croissant de la production et ils déplorent cette situation.

Les gens veulent la meilleure qualité au prix le plus bas<sup>8</sup>.

Je crois qu'il y a un autre élément important au Canada : c'est la mentalité des consommateurs, qui veulent payer leurs aliments moins cher. Je sais que dans d'autres pays où la norme de qualité des aliments est élevée, comme au Canada, les consommateurs sont prêts à l'assumer. Nous devrions mieux renseigner les consommateurs à ce sujet et leur montrer les normes canadiennes, pour qu'ils acceptent d'en assumer le coût<sup>9</sup>.

[...] cela nous amène à nous demander pourquoi nous continuons de nous battre pour produire des aliments sains et de grande qualité pour des gens qui ne valorisent pas les aliments locaux et ne les apprécient pas<sup>10</sup>.

D'après les témoins, les consommateurs recommencent à vouloir savoir où et comment les aliments sont cultivés. En ce qui concerne les marchés de niche, les producteurs souhaitent produire des aliments certifiés ou mettre au point des projets d'alimentation locale qui leur permettront d'obtenir des prix équitables sur le marché.

Nous avons effectué des études de marché et des tests auprès des consommateurs, et nous comprenons qu'il y a actuellement une très grande volonté de la part des consommateurs d'acheter des produits locaux et des produits de la Colombie-Britannique<sup>11</sup>.

Bien que les agriculteurs soient des preneurs de prix et que les demandes des consommateurs entraînent l'accroissement des coûts de production, les témoins ont dit comprendre que ces besoins peuvent offrir de nouveaux débouchés en matière de technologie verte et de marchés à créneaux. D'ailleurs, la production d'« énergie de remplacement » est vue comme une façon de diversifier les sources de revenu des agriculteurs.

---

8 Joe Bouchard, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 15, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Portage la Prairie, Manitoba, 29 avril 2010, 0910.

9 Kerry Froese, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 12, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Kelowna, Colombie-Britannique, 26 avril 2010, 1030.

10 Tim Ansems, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 21, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Wolfville, Nouvelle-Écosse, 12 mai 2010, 1115.

11 Christine Dendy, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 12, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Kelowna, Colombie-Britannique, 26 avril 2010, 1125.

Une autre solution pour l'industrie agricole qui profiterait à tout le monde ainsi qu'à l'avenir de l'industrie agricole, c'est l'énergie verte. Il est toujours profitable d'avoir une autre source de revenus pour payer les coûts annuels de production de plus en plus élevés. Des digesteurs à méthane, des éoliennes, des panneaux solaires, des matières solides obtenues à l'aide de presses et des fibres non décomposées n'en sont que quelques exemples<sup>12</sup>.

Les témoins ont reconnu que pour être concurrentiels dans une économie plus mondialisée et profiter des nouveaux débouchés, ils doivent avoir des compétences de gestionnaire et les nouveaux agriculteurs doivent traiter leur exploitation comme une entreprise. Pour réussir de nos jours dans le secteur agricole, il faut des compétences bien différentes de celles observées il y a deux générations, et les producteurs sont conscients de ce changement :

Je vais même aller un peu plus loin et remonter jusqu'à l'époque de mon grand-père, où celui qui travaillait le plus fort avançait dans la vie. Autre changement, c'est que quiconque trouvait moyen d'être plus efficace réussissait. Aujourd'hui, dans ma génération, la réussite sourit à celui qui sait s'adapter à la technologie, à celui qui sait voir au-delà des problèmes terre à terre du quotidien. Un pistolet-graisseur et des clés dans les poches ne suffisent plus; il faut compter aussi sur l'agronomie et le savoir-faire agricole. Il est pratiquement impossible d'entrer dans le jeu à moins d'avoir les deux. Plusieurs éléments nous divisent au niveau de la rentabilité : le marketing, les accords commerciaux, et même dans le cas d'une multinationale, les partenariats. Ce n'est pas la peur d'affronter de nouveaux défis... des technologies qui vont du pourcentage de variation de l'imagerie satellite, que nous utilisons sur nos fermes, jusqu'au guidage par cinématique en temps réel, le RTK<sup>13</sup>. Ce sont de petites choses auxquelles nous nous adaptons et qui font une différence aujourd'hui. Il faut s'appuyer sur l'informatique et la technologie pour aller de l'avant. Nous devons compter aussi sur d'autres éléments importants, essentiels pour simplement entrer dans le jeu<sup>14</sup>.

L'agriculture possède toutes les qualités pour être un choix de carrière stimulant et intéressant parce qu'elle exige un esprit d'initiative et des compétences de gestionnaire, ainsi que le recours à des connaissances et des technologies de pointe pour cultiver des produits, et parce qu'elle offre un mode de vie unique et le sentiment réconfortant d'alimenter la planète.

## **2. LES JEUNES AGRICULTEURS ET L'AGRICULTURE**

### **(A) Définition d'un jeune agriculteur**

Malgré l'existence d'un organisme fédéral regroupant les jeunes agriculteurs, soit la Table pancanadienne de la relève agricole qui a des membres un peu partout au pays, il

---

12 Karl Von Waldow, le Comité, *Témoignages*, réunion n°20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 0900.

13 Le RTK, ou guidage par cinématique en temps réel, est un système de guidage qui utilise un signal satellite GPS et un deuxième signal d'un point fixe sur terre, habituellement une tour de transmission qui corrige les erreurs et permet d'atteindre une plus grande précision.

14 Brad Hanmer, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1600.

n'existe pas de définition unique de ce qu'est un jeune agriculteur. D'après les données, la définition varie selon les provinces et selon les perceptions des intervenants. Lors de leurs témoignages, les représentants de la table ont défini un jeune agriculteur comme ayant moins de 40 ans (soit entre 18 et 40 ans<sup>15</sup>), tandis que pour la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), un jeune agriculteur a entre 16 et 35 ans<sup>16</sup>. Selon la Young Farmers' Association de l'Île-du-Prince-Édouard, ses membres sont des jeunes agriculteurs de 17 à 30 ans. Certains intervenants avaient aussi leur propre idée sur la question.

[...] je dis que les agriculteurs de moins de 35 ans devraient être considérés comme de jeunes agriculteurs. C'est la limite que l'on devrait fixer<sup>17</sup>.

En plus de la difficulté de cerner la fourchette d'âge des jeunes agriculteurs, la Table et la FRAQ conviennent qu'il manque d'information sur le nombre, l'emplacement, la superficie, l'ampleur et le type des fermes exploitées par les jeunes agriculteurs. D'après ces organismes, il importe de connaître la structure et les caractéristiques de ces fermes avant de concevoir des outils, des mesures ou des programmes visant les jeunes agriculteurs<sup>18</sup>. Par conséquent :

### **Recommandation 2.1**

**Le Comité recommande que Statistique Canada ajoute le plus rapidement possible des questions dans le questionnaire pour le recensement de l'agriculture qui lui permettront d'établir le profil des jeunes agriculteurs au Canada.**

Plusieurs témoins ont souligné l'importance des jeunes agriculteurs pour le développement de l'agriculture et de la ruralité. En effet, ils sont la garantie de l'avenir de l'agriculture puisqu'ils sont essentiels pour remplacer le nombre croissant d'agriculteurs qui prennent leur retraite. Ils contribuent également à la vitalité économique des collectivités rurales puisque de nombreuses activités et services sont liés au secteur agricole. Il importe par conséquent qu'ils restent engagés dans les activités agricoles.

À l'heure actuelle, l'âge moyen des agriculteurs est de 60 ans. S'il n'y a pas de jeunes pour prendre leur place, la population générale devra payer plus cher pour son alimentation, et cela se traduira par des pertes d'emplois dans d'autres secteurs liés à l'agriculture<sup>19</sup>.

---

15 Rod Scarlett, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 13, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Crossfield, Alberta, 27 avril 2010, 1000.

16 <http://www.fraq.qc.ca/frac/frac.html>, 21 mai 2010.

17 Carter Bezan, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1500.

18 Rod Scarlett, Comité, *Témoignages*, réunion n° 13, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Crossfield, Alberta, 27 avril 2010, 1000, et Frédéric Marcoux, Comité, *Témoignages*, réunion n° 19, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Québec, Québec, 10 mai 2010, 0855.

19 Grant Caswell, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 17, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Warton, Ontario, 4 mai 2010, 1040.

Excepté pour certains secteurs agricoles, les jeunes agriculteurs ont informé le Comité que la profession d'agriculteur n'offre pas un niveau de vie acceptable puisque l'agriculture n'est pas toujours rentable.

D'après moi, s'il y avait un retour sur l'investissement, beaucoup se diraient probablement que c'est une bonne occupation qui peut être intéressante, et ils pourraient alors la choisir. D'après moi, c'est probable<sup>20</sup>.

En conclusion, la meilleure façon de garder les jeunes agriculteurs dans le secteur de l'agriculture est d'en faire une activité rentable. L'agriculture est un mode de vie, pas juste une occupation, mais en fin de compte, il faut quand même en retirer quelque chose financièrement. On n'attendrait pas de nos professionnels de la santé qu'ils travaillent gratuitement et on ne peut l'attendre de ceux qui produisent notre nourriture non plus<sup>21</sup>.

Les jeunes agriculteurs ne vont pas investir des millions de dollars dans quelque chose s'ils ne sont pas certains du rendement. La gestion de l'offre leur donne cette assurance et cette stabilité<sup>22</sup>.

Au cours de leurs témoignages, les jeunes agriculteurs ont manifesté leur amour de l'agriculture, ils aiment ce mode de vie. Néanmoins, la passion seule ne suffit pas pour les convaincre de rester dans cette profession. Ils la considèrent d'abord et avant tout comme une entreprise qui doit être rentable. Ils sont prêts par conséquent à tirer profit des possibilités du marché, même s'il y a des difficultés à surmonter.

## **(B) Défis et possibilités pour les jeunes agriculteurs**

### **a. Accès au financement et transfert de la ferme**

La plupart des témoins ont révélé qu'il leur faut des prêts pour améliorer la viabilité économique de leurs fermes et investir dans le soutien technique, les terres et l'infrastructure. Des prêts sont aussi nécessaires pour acheter une ferme afin de s'établir en agriculture. Toutefois, les jeunes agriculteurs ont de la difficulté à obtenir du financement de la part des institutions financières parce qu'ils n'ont pas d'actifs à offrir en garantie.

Financement agricole Canada existe depuis des années pour aider les agriculteurs. Quand je lui ai demandé ses taux d'intérêt et ses taux hypothécaires, on m'a dit que les jeunes agriculteurs ne pouvaient pas avoir de l'aide, parce que les jeunes n'ont pas les antécédents ou les biens en caution nécessaires. Mais la nature même de Financement

---

20 Dylan Jackson, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 17, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Warton, Ontario, 4 mai 2010, 0950.

21 Geneve Newcombe, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 21, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Wolfville, Nouvelle-Écosse, 12 mai 2010, 1040.

22 Kerry Froese, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 12, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Kelowna, Colombie-Britannique, 26 avril 2010, 1030.

agricole devrait l'inciter à aider les jeunes agriculteurs, parce que les agriculteurs âgés ne seront pas là encore longtemps<sup>23</sup>.

Il existe un programme fédéral conçu pour faciliter l'accès au crédit aux jeunes agriculteurs, soit le programme de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* (LCPA). Ce programme sert à offrir une garantie pour le crédit financier. Les agriculteurs, y compris les « agriculteurs débutants » peuvent utiliser ces prêts en vue de construire, de rénover et d'agrandir leurs exploitations agricoles. D'après certains témoignages, les prêts consentis en vertu du programme ne sont pas très accessibles puisque ce dernier n'est pas suffisamment souple. De plus, certains jeunes agriculteurs trouvent difficile de satisfaire à certains critères du programme.

En vertu du programme de la LCPA, un agriculteur débutant est défini comme étant un agriculteur qui a l'intention de se lancer en agriculture ou qui est agriculteur au Canada depuis moins de six ans. Certains jeunes agriculteurs qui ont plus que six ans d'expérience ne sont plus jugés admissibles au programme, même s'ils sont considérés comme de jeunes agriculteurs.

Selon Financement agricole Canada ou la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, pour être reconnu comme agriculteur débutant, il faut avoir moins de six ans d'expérience dans le domaine de l'agriculture. Donc, d'après les normes des établissements de crédit et du gouvernement, je serais considéré comme un agriculteur chevronné à l'âge de 25 ans<sup>24</sup>!

L'application de cette limite de six ans pourrait pénaliser financièrement les jeunes agriculteurs qui veulent s'établir mais qui comptent plus de six années d'exploitation. Il a été suggéré d'établir une fourchette d'âges, au lieu d'une limite de six années d'expérience, afin que les jeunes agriculteurs puissent aussi être pris en considération pour le programme. Par conséquent :

## **Recommandation 2.2**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada revoie les critères d'admissibilité de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, dont la limite de six années d'expérience, afin que l'âge des demandeurs soient pris en considération.**

---

23 Greg Ardiel, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 17, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Warton, Ontario, 4 mai 2010, 0900.

24 Carter Bezan, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1500.

Une autre limite du programme mentionnée par les jeunes agriculteurs est le critère de la garantie de prêt. La LCPA exige que l'institution financière obtienne une garantie comme le veulent les pratiques normales de crédit<sup>25</sup>. Il est difficile pour les jeunes agriculteurs qui commencent, qui n'ont donc pas d'actifs et qui ont des dettes d'études (dans le cas de ceux qui ont suivi des études postsecondaires) de fournir cette garantie. En outre, certains d'entre eux doivent louer des terres puisque celles-ci sont trop coûteuses pour qu'ils les achètent, mais la pratique de la location leur nuit. En effet, les établissements de crédit ne considèrent pas une terre louée comme un actif valable.

[Accès au financement] il m'a fallu trouver les capitaux pour payer les infrastructures et les frais de démarrage. Comme je ne possédais pas la terre, même si j'avais un bail de 99 ans renouvelable sur celle-ci, ce qui offre les mêmes garanties que la propriété, aucun établissement financier et aucun programme du gouvernement ne voulait reconnaître que c'était un capital propre pour garantir le prêt<sup>26</sup>.

Étant donné les défis financiers que présente la LCPA pour les jeunes agriculteurs, certains d'entre eux considèrent que le programme a été conçu pour des exploitations importantes qui ont suffisamment de capital pour être admissibles. Ils aimeraient que soient adoptés des programmes de financement à l'intention des petites exploitations. À cet égard, ils ont mentionné des programmes offerts par les provinces qui pourraient être mis en œuvre à l'échelon fédéral.

Le programme Livestock Loan Guarantee (LLG), en Saskatchewan, offre aux producteurs d'autres options de financement leur permettant d'acheter du bétail ou de construire ou d'agrandir les parcs d'engraissement. Certains producteurs utilisent également le programme comme outil de gestion afin de générer des liquidités. L'accès au crédit est offert à des taux d'intérêt concurrentiels, et le bétail et un dépôt de fonds d'assurance de l'association de producteurs peuvent servir de garantie de prêt. Les demandeurs admissibles doivent avoir au moins 18 ans, et le gouvernement de la Saskatchewan garantit 25 % du montant non réglé d'un prêt au premier défaut de paiement. S'il y a défaillance après que le bétail en inventaire ait été donné, l'association rembourse les prêts à même le fonds d'assurance avant qu'un paiement ne soit versé en vertu de la garantie du gouvernement<sup>27</sup>.

Un programme structuré de façon semblable au Livestock Loan Guarantee Program de la Saskatchewan [offrant une garantie] pourrait permettre aux jeunes agriculteurs d'acheter des terres ou de l'équipement à des taux d'intérêt plus faibles et nécessitant un

---

25 <http://www4.agr.gc.ca/AAFC-AAC/display-afficher.do?id=1257339202666&lang=fra#s7>, 25 mai 2010.

26 Cammie Harbottle, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 21, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Wolfville, Nouvelle-Écosse, 12 mai 2010, 0945.

27 <http://www.agriculture.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=3b562dcc-041c-4de5-8343-0163ad4272e5>, 25 mai 2010.

versement initial moins élevé. C'est grâce au Livestock Loan Guarantee Program de la Saskatchewan que j'ai pu augmenter le nombre de vaches de mon troupeau. Il m'a permis de le faire alors que les banques du pays ne prenaient même pas la peine d'examiner mes demandes<sup>28</sup>.

Au Québec, la Financière agricole du Québec est une société d'État qui gère le Programme d'appui financier à la relève. Le but de ce programme est d'aider les jeunes agriculteurs à s'établir et de les encourager à obtenir une formation suffisante. Plus précisément, le programme subventionne le démarrage et l'établissement d'entreprises agricoles. Il protège également les jeunes agriculteurs contre la montée des taux d'intérêt. Les critères d'admissibilité sont notamment fondés sur l'âge (entre 18 et 40 ans), la reconnaissance de la formation et la propriété d'au moins 20 % de la valeur de l'entreprise<sup>29</sup>.

Il pourrait être question de rabais sur les taux d'intérêt pour la relève. Actuellement, il y a une implication de la Financière agricole du Québec, mais ne pourrait-on pas voir des rabais de taux d'intérêt soutenus par Agriculture et Agroalimentaire Canada? Cela pourrait constituer un apport important, car l'implantation d'une ferme agricole, qu'elle soit laitière ou autre, nécessite des sommes très importantes. Un rabatement du taux d'intérêt serait donc important<sup>30</sup>.

D'autres provinces comme l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse offrent aussi des programmes qui prévoient notamment des réductions des taux d'intérêt, que le gouvernement fédéral pourrait utiliser comme modèles pour créer des programmes semblables.

Il existe différents modèles de soutien financier au Canada pour les nouveaux producteurs du secteur agricole. L'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont leurs propres organismes d'État de crédit financier, qui relèvent du ministère de l'Agriculture de la province, pour prêter de l'argent aux agriculteurs à un taux réduit<sup>31</sup>.

Étant donné que les programmes mentionnés par les intervenants ont donné des résultats favorables :

### **Recommandation 2.3**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada améliore la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* ou crée des nouveaux programmes et y ajoute des outils semblables à ceux qui**

---

28 Carter Bezan, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1500.

29 <http://www.fadq.qc.ca/fr/financement/releve.html>, 25 mai 2010.

30 Richard Lehoux, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 19, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Québec, Québec, 10 mai 2010, 1110.

31 Ajay Thakker, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1515.

**sont offerts dans le cadre des programmes provinciaux, comme la réduction des taux d'intérêt, afin de faciliter l'accès au crédit des nouveaux agriculteurs.**

Il convient de souligner qu'il existe, outre les programmes gouvernementaux, des initiatives réalisées par l'industrie conçues pour encourager les jeunes agriculteurs à obtenir des prêts pour faire l'acquisition d'actifs. Ces programmes ont été mis en œuvre principalement à l'égard des produits soumis à la gestion de l'offre afin de faciliter l'achat de quotas. Par exemple, au Québec en 2006, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec a lancé le Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs de consommation. Ce programme vise la relève non apparentée, c'est-à-dire les nouveaux agriculteurs qui ne sont pas issus d'une famille d'agriculteur. Ils doivent détenir au moins 60 % de la valeur d'une entreprise et posséder un diplôme en agriculture ou en gestion. Pour être admissibles, les demandeurs doivent avoir entre 18 et 40 ans.

Les producteurs issus du programme sont installés dans diverses régions au Québec — Chaudière-Appalaches, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Pontiac, Lanaudière et Estrie<sup>32</sup>.

La Fédération des producteurs de lait du Québec, grâce au Programme d'aide à la relève en production laitière, offre un quota de 5 kilogrammes par jour de matières grasses au moyen d'un prêt étalé sur 10 ans. L'agriculteur doit posséder au moins la moitié des parts de l'entreprise pour être admissible. De plus, il doit avoir entre 18 et 35 ans et détenir un diplôme en agriculture.

Au Québec et en Ontario, les associations de producteurs laitiers prêtent un quota de 12 kilogrammes de matières grasses par jour, prêt qui permet aux jeunes agriculteurs d'établir une ferme laitière de 25 à 30 vaches. Ce programme devrait être offert en Nouvelle-Écosse dès août 2010.

Lorsque les jeunes agriculteurs ont de la difficulté à avoir accès aux programmes de financement du gouvernement ou de l'industrie, bon nombre comptent sur leurs familles pour financer leur établissement, particulièrement dans le cas des entreprises familiales.

[...] les actifs nécessaires en agriculture sont très importants par rapport à leur rendement. C'est donc, dans presque tous les cas, la génération actuelle qui finance le transfert des fermes à la génération suivante. Qu'il s'agisse du secteur céréalier, de la gestion de l'offre ou d'un autre secteur, le prix des terres, des quotas, des actifs ne permet pas à l'acquéreur de financer entièrement l'acquisition par l'entremise de la banque. C'est donc la génération actuelle qui finance la génération suivante<sup>33</sup>.

---

32 Philippe Olivier, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 19, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Québec, Québec, 10 mai 2010, 0905.

33 Marcel Groleau, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 19, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Québec, Québec, 10 mai 2010, 1000.

Toutefois, ce mode de financement présente aussi des difficultés pour les jeunes agriculteurs. En effet, la majorité des producteurs qui partent à la retraite dépendent du revenu, provenant de la vente de la ferme et de la terre, qui constitue leur pension de retraite.

La vente d'une ferme doit éteindre les dettes de l'entreprise et subvenir à la retraite du vendeur<sup>34</sup>.

L'actif agricole ayant une grande valeur, un agriculteur qui se retire ne peut se permettre de vendre sa ferme à un prix sous ceux du marché, et un jeune agriculteur n'a pas suffisamment de capitaux pour faire l'achat de cet actif. Dans ce contexte, les parents préfèrent souvent démanteler leur ferme pour en vendre des parties à leurs enfants ou à d'autres.

Nous n'avons jamais pu conclure de marché, parce qu'à vrai dire, la valeur de liquidation d'une ferme est supérieure au flux de trésorerie possible de l'entreprise<sup>35</sup>.

Le démantèlement est un obstacle à l'établissement de la relève en agriculture, mais il est compréhensible que l'agriculteur à la retraite doive obtenir le meilleur revenu possible de la vente de sa ferme. Pour éviter un tel dilemme, la Fédération de la relève agricole du Québec a suggéré un régime d'épargne transfert. Les agriculteurs seraient encouragés à investir dans un régime de pension de concert avec les gouvernements, et une pension de retraite serait versée aux producteurs s'ils acceptaient de transférer leurs fermes à la prochaine génération.

Étant donné que le régime suggéré pourrait non seulement faciliter l'établissement des jeunes agriculteurs, mais pourrait aussi offrir une pension raisonnable aux producteurs qui se retirent :

#### **Recommandation 2.4**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada mène une analyse du projet de régime d'épargne transfert proposé par la Fédération de la relève agricole du Québec afin de voir comment ce régime pourrait être conçu et mis en œuvre et que le Ministère fasse rapport, dans un délai de trois mois, du résultat de l'analyse au Comité.**

Certains témoins ont également souligné l'importance de la planification de la succession de ferme et de la communication intergénérationnelle comme un élément essentiel de ce processus.

---

34 Erica Versteeg, le Comité, *Témoignages*, réunion n°21, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Wolfville, Nouvelle-Écosse, 0920.

35 *Ibid.*

La génération actuelle d'agriculteurs veut prendre sa retraite. Nous devons donc trouver des moyens d'encourager la prochaine génération à prendre la relève, et la planification de la relève est essentielle<sup>36</sup>.

Nous cherchons [...] à inculquer à nos jeunes agriculteurs la faculté d'aller consulter maman ou papa ou grand-papa ou grand-maman au sujet des défis que présentent la relève et la gestion au quotidien<sup>37</sup>.

Certains jeunes agriculteurs ont avoué que leur participation à des ateliers ou des séances de formation les avaient aidés à apprendre à communiquer avec les membres de leur parenté. Ils ont pu mettre en commun leur expérience et apprendre des techniques visant à faciliter la discussion avec les générations vieillissantes sur la planification de la succession. Ils aimeraient aussi que les agriculteurs qui partent à la retraite assistent à ces séances afin qu'ils soient mieux informés sur la planification de la succession de ferme.

Il existe des incitatifs fiscaux à l'échelon fédéral qui facilitent le transfert de ferme entre générations. Des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, telle que l'Exonération des gains en capital, rendent possible le transfert entre générations que ce soit avant ou lors du décès du propriétaire de la ferme, et ce, à des taux d'imposition bas. Selon certains témoins, le montant soumis à l'Exonération des gains en capital pourrait être augmenté alors que d'autres ont encouragé le renforcement de modèles alternatifs visant à faciliter le transfert de la ferme à la prochaine génération de producteurs. De plus, étant donné que les transferts intergénérationnels n'impliquent pas seulement les enfants de producteurs, il a été vivement recommandé que le Comité considère la possibilité de faciliter le transfert de la ferme à d'autres membres de la famille ou à des personnes qui ne sont pas issues de famille de producteurs.

Certains critiquent le fait que la valeur marchande soit prise en considération dans le calcul des gains en capital, plutôt que la valeur économique du bien agricole.

[Transfert de la ferme] mais il y a aussi un problème qui porte sur la valeur économique de l'entreprise par opposition à sa valeur marchande. Les gens sont imposés en vertu de sa valeur marchande, mais le prix réel de l'entreprise devrait être plus axé sur sa capacité à générer de l'argent. C'est là que survient le problème de transfert d'entreprise<sup>38</sup>.

Certains voudraient que la limite de la déduction pour gain en capital soit rehaussée, tandis que d'autres estiment que ce n'est pas nécessaire.

[...] l'augmentation du plafond d'exemption de gains en capital lors de la vente de

---

36 Michael Latimer, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 13, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Crossfield, Alberta, 27 avril 2010, 0930.

37 Cedric MacLeod, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 0920.

38 Frédéric Marcoux, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 19, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Québec, Québec, 10 mai 2010, 0950.

l'entreprise à des jeunes pourrait être un atout significatif<sup>39</sup>.

L'exemption pour les gains en capital est extrêmement utile dans les transferts intergénérationnels. Je crois que des pressions sont exercées à l'occasion en faveur d'une augmentation de cette exemption. Je ne pense pas qu'une augmentation soit nécessaire. Pour un couple, l'exemption totalise 1,5 million de dollars; de mon point de vue personnel, elle ne devrait pas servir d'abri fiscal, et j'estime qu'elle est tout à fait adéquate<sup>40</sup>.

La plupart des programmes visent les jeunes agriculteurs provenant de familles agricoles. Cependant, il importe aussi de prendre en considération la relève qui ne provient pas du secteur agricole et qui veut faire l'acquisition d'une ferme. À cet égard, le gouvernement du Québec a récemment conçu un programme visant à faciliter le transfert de ferme à de jeunes agriculteurs qui ne sont pas membres d'une famille d'agriculteurs. Selon certains témoins, ce programme devrait être mis en œuvre à l'échelon fédéral.

Je vous encourage fortement, en tant que comité permanent, à garder un œil sur le programme « capital patient » qui est lancé au Québec grâce au travail de la FRAQ. Si le programme fonctionne comme prévu, il faut envisager de le mettre en application à l'échelle nationale<sup>41</sup>.

## **b. Les jeunes agriculteurs et l'éducation**

Bien que certains témoins aient mentionné que la nouvelle génération est plus instruite que celles qui l'ont précédée, la majorité a admis que les jeunes agriculteurs ont besoin d'une meilleure éducation. L'acquisition d'outils de planification, de gestion des finances et du risque et des pratiques de gestion pourrait améliorer l'efficacité des fermes, contribuer à réduire la dette de l'agriculteur et offrir des possibilités de créer des produits à valeur ajoutée.

[J]e pense qu'il y a beaucoup trop de producteurs qui ne portent pas suffisamment attention à leurs activités, à leurs coûts et à leurs opérations bancaires. À mon avis, il n'y a pas assez de gens qui connaissent leurs coûts<sup>42</sup>.

Il est important que les agriculteurs bénéficient d'une éducation continue et qu'ils soient tenus au courant des processus actuels et des développements d'ordre technologique. C'est ainsi que l'on peut faire des gains d'efficacité et multiplier les possibilités à exploiter à la ferme<sup>43</sup>.

---

39 Richard Lehoux, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 19, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Québec, Québec, 10 mai 2010, 1110.

40 Wayne Ferris, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 17, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Warton, Ontario, 4 mai 2010, 0915.

41 Joe Dickenson, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 16, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Ilderton, Ontario, 3 mai 2010, 1345.

42 Corey MacQuarrie, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 1145.

43 Becky Perry, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 0910.

Les témoins ont signalé que les producteurs, au lieu de s'isoler, devraient adopter une approche de collaboration. Ils ont besoin de travailler ensemble afin de mettre en commun de l'information, d'apprendre les uns des autres et de travailler vers un objectif commun. Ils ont besoin de comparer leurs données techniques et économiques afin de cerner les problèmes à résoudre.

Le mentorat est aussi vu comme une activité importante permettant aux jeunes agriculteurs ou aux nouveaux d'apprendre auprès d'agriculteurs expérimentés. Ces derniers peuvent ainsi transmettre leur savoir-faire, conseiller les jeunes sur les activités agricoles au jour le jour et donner un soutien moral. Selon un témoin, cette activité est particulièrement utile du fait qu'elle permet aux nouveaux agriculteurs qui n'ont pas grandi sur une ferme d'acquérir suffisamment de connaissances pour exploiter leurs fermes efficacement.

Les acteurs de l'industrie ont pris certaines mesures visant à fournir aux agriculteurs les meilleures pratiques de gestion. Ainsi, la Table pancanadienne de la relève agricole offre des séances pratiques de gestion où les participants peuvent mettre en commun des renseignements et effectuer des analyses comparatives économiques. En Ontario, FarmStart — un organisme sans but lucratif — offre le New Farms Incubator Program où les jeunes agriculteurs peuvent obtenir du soutien à la planification de l'entreprise, de la formation technique et du mentorat<sup>44</sup>. La Young Farmers' Association de la Colombie-Britannique organise des activités comme des ateliers de formation en gestion d'entreprise, la planification du développement et le réseautage dans l'industrie. Toutefois, les initiatives de ce genre ne sont pas répandues au pays. C'est pour cette raison que les jeunes agriculteurs aimeraient avoir plus de soutien de la part des gouvernements afin de pouvoir accroître ce genre de service. Ils voudraient également que soient rétablis les programmes fédéraux visant la formation des jeunes agriculteurs.

Dans le passé, il y avait plus de conseillers agricoles dans notre région, et ils me manquent. L'aide de certains d'entre eux était assez utile. Le spécialiste de la nutrition des vaches laitières était tout particulièrement utile<sup>45</sup>.

Voici nos recommandations visant à aider les jeunes et futurs agriculteurs : [...] Une aide gouvernementale pour les jeunes agriculteurs afin qu'ils puissent suivre les cours de formation et de perfectionnement dont ils ont besoin pour exploiter une entreprise rentable, comme le programme de Service canadien de développement des compétences en agriculture (SCDCA), qui était aussi disponible en vertu du CSA [Cadre stratégique pour l'agriculture]<sup>46</sup>.

Des préoccupations ont été exprimées concernant une possible réduction des contributions du gouvernement fédéral. Certains organismes qui participent à ces services de conseil agricole tirent profit de ces contributions.

---

44 <http://www.farmstart.ca/programs/new-farms-incubator-program/>, 27 mai 2010.

45 Bob Woods, le Comité, *Témoignages*, réunion n<sup>o</sup> 20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 1050.

46 Alberta Ag Business Consultants, mémoire présenté au Comité, 20 mai 2010.

[J]e suis quelque peu consterné de voir qu'à ce moment-ci, on remette en question le renouvellement du financement du Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole. Le conseil est l'une des ressources clés au Canada en ce qui concerne la formation donnée aux entreprises, sur le plan des documents de vulgarisation. J'espère que le gouvernement fédéral pourra prendre ses responsabilités et faire quelque chose à ce chapitre<sup>47</sup>.

### **c. Conscientisation de la population et initiatives d'« achat local »**

Un des obstacles à l'entrée des jeunes agriculteurs dans le secteur agricole qui a été fréquemment mentionné est le fossé qui existe entre la population et les agriculteurs.

[I]l y a encore des citoyens qui pensent qu'on ne peut pas produire de lait au chocolat parce que nos vaches sont toutes blanches<sup>48</sup>.

Ce fossé peut entraîner une frustration qui affaiblit la cohabitation entre les citoyens et les agriculteurs, en particulier dans les régions rurales. En effet, un nombre croissant de citoyens s'établissent dans des zones rurales pour y trouver le repos et la nature, mais ne tolèrent pas les odeurs et les bruits que produisent les pratiques agricoles. Selon certains témoins, il serait possible de corriger la situation si la population était mieux informée de ces pratiques. Il est nécessaire par conséquent d'éduquer les consommateurs et de les sensibiliser davantage aux activités agricoles. Certaines organisations (par exemple, le Conseil des 4-H du Canada) réalisent des activités telles que des conférences ou des activités à la ferme pour encourager les jeunes, tant issus des zones rurales qu'urbaines à choisir leur carrière en agriculture.

Certains jeunes agriculteurs ont suggéré d'introduire des cours sur l'agriculture ou sur la science alimentaire dans les programmes scolaires. Ces cours pourraient être obligatoires, comme le français ou les mathématiques, et seraient appuyés par des visites de fermes.

Il est très important à mon avis que l'on donne suffisamment de visibilité à l'agriculture, de façon à ce que les jeunes comprennent mieux l'industrie [...] l'agriculture doit être un élément clé du programme scolaire. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire doivent sans contredit donner plus de visibilité à l'agriculture<sup>49</sup>.

Les agriculteurs devraient aussi ouvrir leurs portes au public, pour leur faire connaître leurs pratiques laitières et les efforts qu'ils déploient pour fabriquer un produit de qualité.

---

47 Keith Duhaime, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 12, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Kelowna, Colombie-Britannique, 26 avril 2010, 1055.

48 Becky Perry, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 0955.

49 Chan Wiseman, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 23, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Ottawa, 26 mai 2010, 1615.

Que ce soit des visites guidées de l'exploitation, des journées portes ouvertes à la ferme une fois l'an ou des sorties scolaires, toutes ces activités sensibiliseraient les adultes présents et futurs<sup>50</sup>.

Le Conseil des 4-H du Canada a également suggéré que les intervenants de l'industrie, en partenariat avec le gouvernement fédéral, établissent des nouvelles méthodes de communication en utilisant des plateformes électroniques. Ces méthodes permettraient d'atteindre plus efficacement les jeunes et les conscientiseraient aux activités et métiers agricoles.

Le Comité reconnaît que l'accès à des cours sur l'agriculture dans le programme scolaire permettrait de sensibiliser les jeunes aux activités et pratiques agricoles, en plus de favoriser la participation des jeunes dans ce secteur. Par conséquent :

### **Recommandation 2.5**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada offre de collaborer avec les provinces, notamment par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), afin d'examiner la possibilité d'inclure des cours sur l'agriculture ou d'introduire les questions agricoles dans les cours ou programmes existants.**

En plus d'assurer l'éducation du public, il faut également promouvoir une image favorable de l'agriculture. Le secteur agricole produit des aliments de grande qualité et contribue à la croissance économique du pays.

Il faut reconnaître sans ambages la contribution de l'agriculture à l'économie dans son ensemble, au rétablissement des collectivités rurales souffrantes, à la satisfaction des exigences des jeunes électeurs urbains en fait d'alimentation locale, de l'énorme contribution financière de l'agriculture pour les marchés d'exportation et des importantes retombées de l'industrie alimentaire<sup>51</sup>.

Une image favorable pourrait non seulement attirer des jeunes dans ce domaine, mais aussi encourager la consommation de produits locaux. L'achat de produits locaux est vu comme une façon d'améliorer la rentabilité du secteur agricole, d'où les initiatives d'« achat local » et d'achat de produits canadiens lancées par les producteurs. Des mouvements comme le 100-mile diet et *Moi, je mange local* au Nouveau-Brunswick naissent d'un bout à l'autre du pays. Des témoins ont également souligné l'importance de promouvoir les marchés de producteurs agricoles et d'élaborer des campagnes publicitaires et des étiquettes afin d'accroître l'intérêt du public et, par conséquent, augmenter les ventes.

---

50 Karl Von Waldow, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 0900.

51 Margo Staniforth, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 13, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Crossfield, Alberta, 27 avril 2010, 0825.

Nous avons besoin de ces campagnes d'achat local pour identifier ce type d'attributs, mais aussi pour pouvoir identifier les produits locaux dans les supermarchés<sup>52</sup>.

Nous avons effectué des études de marché et des tests auprès des consommateurs, et nous comprenons qu'il y a actuellement une très grande volonté de la part des consommateurs d'acheter des produits locaux [...], mais ils ne savent pas ce qu'ils achètent. C'est un problème quand il y a absence d'étiquetage<sup>53</sup>.

Les marchés locaux sont une bonne idée [...], mais nous sommes dans le marché de marchandises. Nous faisons de la production de masse. Quelle est la place offerte à ces petits marchés? Jusqu'à ce que nous contrôlions l'étiquetage qui permet de prouver qu'un produit a été élevé, cultivé et produit au Canada, et que nous l'ayons intégré dans les grandes chaînes comme Loblaws, nous ne nous en sortirons jamais<sup>54</sup>.

Le gouvernement fédéral pourrait aussi jouer un grand rôle dans la promotion des produits locaux en s'inspirant de campagnes provinciales comme Select Nova Scotia<sup>55</sup>, lancée par le ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture de la Nouvelle-Écosse.

## Recommandation 2.6

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec les acteurs de l'industrie et les provinces, encourage les campagnes « achat local — achetons canadien » afin de promouvoir la consommation de produits locaux partout au pays. Le Comité recommande aussi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada lance une campagne nationale de promotion des avantages de l'agriculture pour le Canada et la population canadienne.**

## 3. UN SECTEUR AGRICOLE RENTABLE

Les témoins ont indiqué presque à l'unanimité que la faiblesse des bénéfices dans le secteur agricole constitue la principale raison pour laquelle les jeunes ne choisissent pas l'agriculture comme carrière ou pour laquelle les agriculteurs établis dissuadent souvent leurs enfants de prendre la relève. Il n'est donc pas étonnant que les discussions aient inévitablement porté sur la rentabilité du secteur agricole. S'il y a une chose qui pourrait attirer les jeunes agriculteurs et les agriculteurs débutants, c'est le fait que l'agriculture offre un rendement équitable de l'investissement et un gagne-pain convenable aux familles qui travaillent la terre.

---

52 Madeleine Van Roechoudt, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 12, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Kelowna, Colombie-Britannique, 26 avril 2010, 0805.

53 Christine Dendy, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 12, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Kelowna, Colombie-Britannique, 26 avril 2010, 1125.

54 Nathan Phinney, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 1040.

55 <http://www.selectnovascotia.ca/>, 27 mai 2010.

[J]’adore notre ferme et j’aime notre histoire. J’adore arriver au meilleur résultat possible en reproduction des bovins, j’aime l’engraissement, le vêlage, le sevrage et la commercialisation. Mais je n’aime pas la frustration éprouvée à en arriver à un produit supérieur qui vaut moins que ce qu’il a coûté<sup>56</sup>.

[...] comment rendre l’agriculture rentable. Tout le reste est non pertinent. On aura beau avoir de merveilleux programmes et de merveilleux mécanismes de soutien, si l’agriculture n’est pas rentable, elle ne sera pas durable.<sup>57</sup>

Le revenu agricole n’a cessé de diminuer au cours des quatre dernières décennies en raison d’une augmentation des coûts de production conjuguée à la stagnation des prix qui ne suivent pas l’inflation. Les facteurs qui expliquent ce resserrement des marges de profit sont bien connus, bien que les témoins ne s’entendent pas habituellement sur leur importance relative. Parmi les facteurs structurels figurent :

- une compétition accrue de la part des pays qui produisent à faible coût et des agriculteurs fortement subventionnés;
- le peu de pouvoir qu’exercent les producteurs sur le marché, ce qui les empêche de négocier avec le groupe très concentré des fournisseurs d’intrants et de services, des transformateurs et des détaillants, et ce qui fait des agriculteurs des preneurs de prix;
- les exigences des consommateurs et de la société qui font croître les coûts de production sans offrir de primes (santé et salubrité, réglementation, plans environnementaux en agriculture, programmes de salubrité des aliments à la ferme, etc.).

Ces facteurs sont régulièrement exacerbés par la conjoncture et des conditions cycliques comme la fermeture de marchés d’exportation ou les obstacles techniques au commerce, le dumping, la surproduction régionale ou mondiale, les prix de l’énergie, les taux de change et les maladies ou les événements climatiques.

Comme nous l’avons indiqué précédemment dans ce rapport, les agriculteurs se sont adaptés à ces situations : bon nombre ont accru la superficie de leur exploitation, tandis que d’autres ont investi seul ou de façon collective dans des activités de transformation, se sont convertis à un mode d’agriculture à faibles intrants comme la culture biologique, ont trouvé des marchés de niche ou se sont diversifiés au moyen de l’énergie verte. Le Comité a visité plusieurs fermes au cours de ses déplacements au Canada et a trouvé très encourageant de voir autant de gens novateurs qui croient en

---

56 Wyatt Hanson, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 13, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Crossfield, Alberta, 27 avril 2010, 0830.

57 David Machial, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 12, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Kelowna, Colombie-Britannique, 26 avril 2010, 0820.

l'avenir de l'agriculture. Néanmoins, malgré des signes prometteurs, de nombreux agriculteurs qui ont comparu devant le Comité continuent de lutter pour gagner leur vie honnêtement.

Bon nombre des difficultés et des solutions présentées par les témoins ont été examinées dans le récent rapport du Comité intitulé *Compétitivité de l'agriculture canadienne*<sup>58</sup>. Le rapport a été déposé en mai 2010, au moment où le Comité se déplaçait au pays. Comme les témoins n'ont pas eu l'occasion de réagir aux recommandations du Comité formulées dans ce rapport, particulièrement celles visant l'élargissement du marché, la loi sur la concurrence, la recherche et la réglementation qui sont des secteurs d'action clés pour accroître la rentabilité de l'agriculture canadienne, certains d'entre eux ont parlé de ces questions. La présente partie portera principalement sur les questions qui n'ont pas été étudiées dans le rapport *Compétitivité de l'agriculture canadienne*.

### **(A) Politique agricole nationale**

Certains témoins ont déclaré au Comité que la situation actuelle de la population agricole est le résultat d'une « politique d'aliments bon marché ». Le Comité souhaite souligner qu'il n'y a jamais eu de « politique d'aliments bon marché » au Canada; au fil des ans, les politiques ont visé à aider les fermes à s'adapter et à réagir au marché; cependant, la part du revenu qui revient aux producteurs a diminué en raison des pressions exercées par les acheteurs (transformateurs, commerçants au détail, etc.) et les consommateurs, deux groupes qui cherchent de meilleurs prix. Le Comité est conscient que la tendance des consommateurs à choisir les produits à bas prix est un défi que le secteur agricole doit surmonter.

Plusieurs témoins ont demandé que le Canada élabore une politique alimentaire nationale à long terme visant à offrir des bénéfices intéressants aux agriculteurs et des aliments sains et salubres à la population canadienne. L'idée d'une politique alimentaire ou agricole canadienne n'est pas nouvelle, et le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et la politique qui lui a succédé, *Cultivons l'avenir*, constituent généralement des étapes dans cette direction.

Durant les audiences, il a été question des éléments que cette politique doit comprendre. Certains témoins ont affirmé qu'elle devrait cibler la souveraineté alimentaire, tandis que d'autres estimaient que la priorité devrait être accordée à la stabilité des revenus pour les agriculteurs. Plusieurs témoins souhaitaient favoriser l'innovation plutôt que le soutien du revenu. Certains ont proposé de préciser et de distinguer le rôle de chaque ordre de gouvernement : par exemple, les provinces pourraient être chargées des programmes de gestion des risques d'entreprise et de la stabilisation du revenu, tandis que le gouvernement fédéral pourrait s'occuper de la recherche, de la réglementation de

---

58 Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, *Compétitivité de l'agriculture canadienne*, troisième rapport, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, mai 2010.

la santé et de la salubrité, et du développement des marchés. Les avis étaient très divers et aucun réel consensus n'a pu être dégagé, une caractéristique du secteur agricole comme l'a indiqué M. Jamie Robson :

Ce matin, 10 personnes se sont réunies dans une salle, et chacune d'elles avait une opinion différente de ce que le gouvernement devrait faire. À mon avis, c'est malheureusement ce qui se produit sans doute depuis longtemps<sup>59</sup>.

Cette absence de consensus a poussé certains témoins à suggérer qu'il devrait incomber à la communauté agricole de réunir tous les intérêts et de mettre au point une stratégie alimentaire nationale à long terme. En fait, étant donné que le secteur s'est diversifié vers les produits agricoles non alimentaires, elle pourrait s'appeler stratégie agricole et alimentaire nationale. Après avoir défini les objectifs, ainsi que le processus à suivre pour les réaliser, les acteurs du domaine agricole et agroalimentaire devraient travailler ensemble avec les gouvernements fédéral et provinciaux pour mettre en œuvre la stratégie.

Pour ce qui est de savoir si cette politique doit favoriser un modèle particulier d'agriculture, par exemple les petites fermes ou les fermes familiales, les avis des témoins divergent. La définition de la « ferme familiale » a été examinée à quelques rencontres, et les témoins s'entendaient pour dire qu'une ferme familiale peut être grande ou petite, avoir des employés ou non, mais le propriétaire et sa famille doivent travailler sur la ferme et ils doivent être les principaux décideurs. Il ne s'est pas dégagé de consensus clair sur la nécessité de limiter la taille d'une ferme. Lors de ses déplacements, le Comité a constaté que des modèles très différents d'agriculture peuvent fonctionner et que le succès dépend du contexte économique particulier : par exemple, il peut être plus facile pour une petite ferme de réussir si elle est située près d'une région peuplée où un marché de niche peut être exploité, mais les fermes n'ont pas toutes un bon accès à ce genre de marché. En outre, les grandes fermes sont peut-être plus à même d'entrer sur les marchés de masse. La terre agricole au Canada est vaste et diversifiée, et de nombreux types d'agriculture sont possibles.

Toutefois, de nombreux témoins ont signalé qu'il est souvent plus difficile pour les petites fermes, et par extension pour les jeunes agriculteurs, d'avoir accès aux programmes. Ainsi, M. Jean Lecours a expliqué au Comité qu'il est sans doute de plus en plus facile d'avoir accès à des programmes et à du financement qui encouragent les produits spécialisés et la commercialisation directe, mais que, en tant que conseiller auprès des entreprises, il encourage les nouveaux agriculteurs à vendre, du moins en partie, sur les marchés de masse en raison de la sécurité qu'ils offrent.

Le Comité avait déjà recommandé en 2007 que la prochaine politique sur l'agriculture et l'agroalimentaire mette davantage l'accent sur les agriculteurs et la production agricole primaire, et il souhaite réitérer cette recommandation. Il fait sienne également l'idée voulant que les agriculteurs déterminent l'orientation de cette politique, et

---

59 Jamie Robson, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 16, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Ilderton, Ontario, 3 mai 2010, 1350.

que les programmes devraient encourager également tous les types d'agriculture et de modèles d'entreprise.

## **(B) Programmes de gestion des risques d'entreprise**

Les programmes de gestion des risques d'entreprise, et de façon plus générale les programmes de soutien du revenu, ont fait l'objet de vives discussions lors des audiences du Comité. Les témoins ont déclaré à l'unanimité que les fermiers doivent générer des profits d'abord et que les programmes du gouvernement doivent servir uniquement de mesures d'appoint. Les agriculteurs veulent gagner leur vie sur le marché, mais, comme l'a fait remarqué M. Layton Bezan :

Il est ironique de constater que depuis l'arrivée des programmes gouvernementaux comme le RARB, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, nous sommes devenus de plus en plus dépendants des subventions<sup>60</sup>.

Les avis étaient partagés concernant le genre de soutien que le gouvernement doit fournir : certains témoins jugent qu'un programme comme Agri-protection, qui offre très peu de soutien, suffit; tandis que d'autres préfèrent des programmes plus complets pouvant assurer la stabilité du revenu de la ferme. Les témoignages à ce sujet sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

Les témoins ont présenté de nombreuses idées différentes au sujet de l'actuelle série de programmes de gestion des risques d'entreprise. S'agissant d'Agri-stabilité, certains commentaires n'étaient pas nouveaux pour le Comité : l'approche axée sur l'ensemble de l'exploitation est utile pour les fermes spécialisées, mais tend à pénaliser les fermes diversifiées; de plus, le programme fournit très peu d'aide à une industrie précise, comme l'industrie du bétail en ce moment, qui vit une baisse constante des marges ou plusieurs mauvaises années de suite. Pour que le programme réponde mieux aux besoins de l'industrie du bétail, certains témoins ont suggéré d'éliminer le critère de viabilité et de modifier la méthode de calcul des marges de référence en utilisant les trois meilleures années parmi les cinq dernières plutôt que la moyenne olympique. Les témoins se sont aussi plaints de la complexité du programme et des retards des versements; plusieurs attendaient encore que leur demande de 2008 soit traitée, et il est difficile dans de tels cas de négocier avec la banque avec l'assurance que le paiement d'Agri-stabilité arrivera à temps. Le Comité a aussi entendu dire que certaines exploitations, comme les fermes constituées en société, sont traitées différemment, ce qui retarde aussi le traitement des demandes. Dans l'ensemble, les longues attentes avant le versement des paiements font que le programme répond plus ou moins bien aux besoins des industries en crise. Ce retard de paiement a, dans certains cas, des conséquences inattendues sur le taux d'imposition. Les témoins étaient divisés sur la question des plafonds de programmes : certains souhaitant imposer ou réduire les plafonds d'Agri-stabilité afin de limiter l'admissibilité des grandes exploitations et laisser l'argent pour les fermes nouvelles

---

60 Layton Bezan, le Comité, Témoignages, réunion n° 14, 3<sup>ème</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1520.

ou plus petites, tandis que d'autres s'opposaient aux plafonds, estimant qu'ils pénaliseraient un trop grand nombre de producteurs.

L'ancien PCSRA a été remplacé par Agri-Stabilité. Il s'agit essentiellement de la même idée, mais le programme ne fonctionne toujours pas pour mon exploitation. Tout agriculteur qui cultive des récoltes moyennes ou supérieures à la moyenne et qui pratique une culture de diversification ne recevra presque jamais de paiement<sup>61</sup>.

[...]; fournir la marge de référence la plus élevée en utilisant les calculs que ce soit sur une période de référence comportant une moyenne olympique de cinq ans ou une moyenne des trois années précédentes; augmenter la couverture de la marge négative de 60 à 70 p.100; et accorder plus d'importance aux programmes de gestion des risques de l'entreprise, fondés sur le coût de production plutôt que sur la couverture fondée sur la marge<sup>62</sup>.

Agri-investissement est considéré comme un bon programme par de nombreux témoins, semblable à l'ancien Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Sa souplesse est appréciée et certains témoins aimeraient que le gouvernement élargisse le programme. D'autres témoins estimaient que le programme n'est pas très efficace pour les grandes exploitations en raison du plafond fixe et voudraient un plafond axé sur les marges de référence afin que les grandes fermes puissent couvrir la première baisse de 15 % de la marge que le programme est censé couvrir.

Le programme Agri-Investissement est très bon aussi, mais il pourrait être plus efficace pour les grandes fermes. Le plafond de 22 000 \$ est un peu trop bas.<sup>63</sup> Selon les témoins, Agri-protection est un autre programme important pour les agriculteurs, et bon nombre estiment qu'il s'agit du plus important programme du gouvernement. Il vise surtout les cultures de grande production, bien qu'il ait été élargi dans certaines provinces afin de couvrir les pertes que causent les prédateurs dans certaines productions animales. De nombreux témoins voudraient que le programme soit offert à l'industrie du bétail. Certaines provinces discutent de la mise sur pied d'un programme d'assurance du bétail pour les producteurs de bœuf. Certains producteurs de bétail ont proposé que le gouvernement envisage la possibilité d'un programme de protection des prix des bovins semblable au programme d'assurance du bétail offert en Alberta. Celui-ci offre une protection contre la baisse des prix des bovins pendant une période déterminée et est financé au moyen des primes versées par les producteurs.

---

61 Alan Brecka, le Comité, Témoignages, réunion n° 13, 3<sup>ème</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Crossfield, Alberta, 27 avril 2010, 0945.

62 Mike Nabuurs, le Comité, Témoignages, réunion no 22, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Stanley Bridge, Île-du-Prince-Édouard, 13 mai 2010, 0920.

63 Stuart Person, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1255.

C'est pour cette raison que nous croyons qu'un programme ciblé, un programme d'assurance, pour ce que nous pouvons assurer, pour une prime... similaire à l'assurance-récolte, de sorte que nous sachions combien nous obtiendrons pour notre produit à l'automne lorsque nous le vendrons, et que nous puissions financer notre entreprise.<sup>64</sup>

On a permis aux éleveurs de bétail d'instaurer un programme d'assurance analogue à l'assurance-production, qui a été conçue pour le secteur des animaux d'élevage, et cette promesse remonte aux débuts du Cadre stratégique pour l'agriculture, en 2003. Jusqu'ici, aucune mesure notable n'a été prise en ce sens. Il est capital d'avoir une forme efficace et abordable d'assurance de base et d'assurance des prix pour les éleveurs de tout le pays<sup>65</sup>. Certains témoins estiment que ces trois programmes (Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection) répondent mieux aux besoins des agriculteurs établis que ceux des jeunes ou nouveaux agriculteurs. Les témoins s'entendaient pour dire que les programmes devraient être mieux adaptés aux besoins des nouveaux agriculteurs. Des témoins ont suggéré de modifier le calcul de la marge de référence de l'Agri-stabilité à l'intention des nouveaux agriculteurs : en effet, ce programme utilise les moyennes régionales puisqu'une nouvelle ferme ne dispose pas de ses propres marges de référence. D'autres ont proposé d'utiliser les meilleures marges régionales plutôt que la moyenne des marges. Un témoin a aussi suggéré que le gouvernement offre une aide intégrale pendant les cinq premières années seulement et la diminue ensuite graduellement au fil des années.

À titre de solution, on pourrait peut-être commencer à réduire les subventions. [...], accordez des subventions pendant les cinq premières années aux personnes qui en ont besoin pour lancer leur entreprise. Réduisez-les ensuite à mesure que les agriculteurs vieillissent et que leur situation se stabilise<sup>66</sup>. S'agissant d'Agri-protection, les jeunes agriculteurs doivent aussi utiliser le rendement moyen régional pour calculer leur couverture puisqu'ils ne disposent pas de données historiques. Par conséquent, il peut parfois s'écouler jusqu'à 10 ans avant que le programme puisse tenir compte des véritables rendements de chacun. Selon un témoin, la plupart des grands producteurs — et les jeunes agriculteurs tendent à figurer dans cette catégorie — produisent environ 50 % de plus que la moyenne régionale. Il a été suggéré de modifier la formule afin que les nouveaux agriculteurs puissent établir leur propre moyenne plus rapidement. D'autres témoins ont suggéré qu'Agri-protection soit modifié afin de garantir les coûts de production au cours des premières années d'activité d'un nouvel agriculteur. En ce qui concerne Agri-investissement, un témoin a suggéré que le gouvernement paie la part du producteur au cours des premières années après l'établissement de la ferme, c'est-à-dire que la contribution du gouvernement soit accrue.

---

64 Ryan Thompson, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1355.

65 Steve Eby, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 17, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Warton, Ontario, 4 mai 2010, 1040.

66 Barb Stefanyshyn-Cote, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 14, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Lanigan, Saskatchewan, 28 avril 2010, 1315.

Le Comité est conscient qu'il faudra l'accord des provinces pour modifier ces trois programmes et il invite le gouvernement fédéral à amorcer des discussions avec elles afin de mettre en œuvre certaines des modifications proposées.

### **Recommandation 3.1**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec les provinces, modifie les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection afin qu'ils répondent en particulier aux besoins des industries agricoles en situation de crise et des jeunes et des nouveaux agriculteurs. Le Comité recommande aussi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, avec ses homologues provinciaux, élargissent le programme Agri-protection afin qu'il couvre le secteur du bétail et que, par sa conception et la protection qu'il assure, il puisse ressembler au programme d'assurance des prix du bétail offert en Alberta.**

Le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures et de programmes pour régler la crise de l'industrie porcine. Certains producteurs de porc qui ont comparu devant le Comité ont fait part de leur expérience et de leurs vues sur ces programmes. Ainsi, le Comité a entendu dire que rares sont les agriculteurs qui présentent une demande dans le cadre du Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie porcine puisqu'il leur est difficile de montrer la rentabilité nécessaire afin d'avoir accès au crédit. Dans l'ensemble, les témoins étaient préoccupés par l'accessibilité aux programmes.

Plusieurs témoins ont prôné une approche autre que celle des actuels programmes de gestion des risques d'entreprise. D'aucuns appuyaient l'idée d'un programme couvrant les coûts de production, bien que certains estimaient un tel programme peu réaliste et que d'autres mettaient en garde contre le fait que le programme puisse dérégler les signaux du marché. D'autres témoins ont suggéré un prix plancher faible pour toutes les denrées.

Les témoins ont également signalé que les programmes nationaux ne sont pas conçus pour tenir compte des grandes différences régionales propres à l'agriculture. Puisqu'une approche universelle ne fonctionne pas, il faudrait prévoir plus de souplesse régionale dans les programmes de soutien du revenu. Il a été recommandé que le programme permette le financement des programmes provinciaux de gestion des risques d'entreprise au moyen du Fonds de flexibilité agricole (Fonds Agri-flexibilité). Par ailleurs, plusieurs témoins ont dit craindre d'être en concurrence contre des agriculteurs dans des provinces plus généreuses qui donnent plus de soutien à leurs producteurs. Le Comité est cependant conscient que ce n'est pas la responsabilité du gouvernement fédéral de compenser pour les déséquilibres créés par les programmes provinciaux.

Enfin, la gestion de l'offre constitue une forme de politique gouvernementale pouvant atténuer les risques des marchés agricoles. La politique a été louée pour la stabilité qu'elle donne aux producteurs de lait, de poulet, d'œufs et de dinde. Ces agriculteurs peuvent prédire leurs revenus, ce qui est un atout pour établir des plans d'affaires et négocier avec les établissements financiers. Les producteurs ne se sont pas

vraiment prononcés en faveur de l'élargissement de la gestion de l'offre pour inclure des marchandises comme le bœuf ou le porc qui sont en grande partie exportées, mais l'idée a été soulevée plusieurs fois. Par exemple, le Comité a entendu dire qu'un nombre croissant de producteurs de pommes parlent de gestion de l'offre, et l'idée fait son chemin dans des provinces comme la Colombie-Britannique.

### **(C) Recherche et innovation**

Dans son rapport *Compétitivité de l'agriculture canadienne*, le Comité fait valoir que la recherche publique est l'un des meilleurs secteurs où le gouvernement peut investir pour assurer l'avenir de l'agriculture. Les témoignages entendus pendant les audiences ont confirmé son opinion à ce sujet. Le Comité a été impressionné par la qualité des recherches menées dans deux établissements visités, le Collège d'agriculture de l'Ontario, de l'Université de Guelph, et le Centre de recherches de l'Atlantique sur les aliments et l'horticulture d'AAC situé à Kentville (Nouvelle-Écosse), mais il reste des difficultés à surmonter, comme dans d'autres secteurs.

Des témoins ont mentionné le rapport de la vérificatrice générale du Canada déposé en avril 2010. Le chapitre 5, qui porte sur la recherche scientifique effectuée à AAC, fait état des mêmes préoccupations que celles des témoins. Il soulève notamment les problèmes posés par le renouvellement du personnel de recherche ainsi que des immeubles et des biens d'équipement utilisés pour la recherche publique en agriculture. La vérificatrice générale a signalé que 70 % des projets de recherche avaient été rajustés par rapport aux propositions initiales, principalement à cause de compressions budgétaires et de changements dans la dotation en personnel.

Des témoins ont souligné l'importance de la recherche publique pour améliorer la productivité agricole et mieux servir certains types de production, comme l'agriculture biologique, puisque la recherche privée est de plus en plus axée sur un nombre limité de marchés. Ils ont aussi fait valoir l'importance de la recherche locale et régionale. Quelques producteurs fruitiers de la Colombie-Britannique et de la Nouvelle-Écosse qui ont témoigné devant le Comité ont établi un lien entre, d'une part, la rentabilité de leurs exploitations et, d'autre part, la facilité d'accès à l'établissement de recherche local (à savoir le Centre de recherches agroalimentaires du Pacifique d'AAC et le Centre de recherches de l'Atlantique sur les aliments et l'horticulture) et le fait qu'ils peuvent tenir compte des caractéristiques locales et régionales. Certains aimeraient voir la création d'un « centre d'excellence des céréales » au Manitoba pour que la partie Est des Prairies puisse adapter des variétés. Un témoin a bien résumé l'opinion des producteurs sur la recherche :

[La recherche] doit s'intéresser à une région précise, elle doit être multidisciplinaire et elle doit tenir compte des recherches effectuées en rapport avec la production primaire. Elle doit tenir compte des cultivateurs, des producteurs. Sans la science, nous allons devoir fermer boutique<sup>67</sup>.

Plusieurs témoins ont aussi mis en lumière la recommandation présentée par Agriculteurs pour l'investissement en agriculture, coalition qui représente 100 000 céréaliculteurs canadiens de différentes régions, et visant à ramener le budget de recherche publique en agriculture aux niveaux de 1994 en dollars constants. Concrètement, cela voudrait dire l'octroi d'une somme annuelle supplémentaire de 28 millions de dollars sur les dix prochaines années. La coalition estime qu'il s'agit d'un objectif réaliste basé sur les investissements qui étaient faits il y a une quinzaine d'années dans la recherche publique en agriculture.

### **Recommandation 3.2**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) présente un plan d'action sur les moyens qu'il compte prendre pour appliquer les recommandations formulées au chapitre 5 du rapport de la vérificatrice générale du Canada déposé en avril 2010, et plus précisément sur les moyens d'intégrer la recherche régionale à sa stratégie pour la science et l'innovation. Le Comité recommande aussi qu'AAC réponde officiellement à la proposition de la coalition Agriculteurs pour l'investissement en agriculture qui vise à ramener le budget de recherche du ministère aux niveaux de 1994 en dollars constants.**

Comme l'instauration de mesures innovatrices dans les exploitations agricoles pose problème depuis longtemps, le Comité a recommandé dans son rapport *Compétitivité de l'agriculture canadienne* que le gouvernement mette en place, avec les provinces, un programme national d'expansion de la commercialisation pour que les innovations passent plus facilement de l'étape de la recherche à celle de la commercialisation. Il arrive toutefois que l'adoption de nouvelles technologies nécessite un éventail plus large d'interventions.

Par exemple, la production d'énergies vertes dans les exploitations agricoles présente un énorme potentiel tant pour l'environnement que pour le secteur agricole primaire. Les biodigesteurs, les éoliennes, les panneaux solaires et les matières solides obtenues par compression sont quelques-unes des sources d'énergie renouvelable pouvant être présentes sur les fermes. De plus, les producteurs sont au fait du rôle que l'agriculture peut jouer à cet égard.

---

67 Dela Erinth, directrice exécutive, Nova Scotia Fruit Growers' Association, le Comité, *Témoignages*, réunion n°21, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Wolfville, Nouvelle-Écosse, 12 mai 2010, 1120.

Je pense qu'une partie des problèmes environnementaux pourrait être réglée par l'agriculture, que ce soit en matière de production d'énergie, de récupération, de compostage, etc.<sup>68</sup>

Les énergies vertes représentent une source supplémentaire de revenu et un moyen de réduire les coûts de production. Les membres du Comité l'ont constaté par eux-mêmes en visitant une ferme laitière en Ontario qui produit quatre kilowatts d'énergie par jour et par vache grâce à un biodigester qui transforme le fumier en énergie, en engrais plus écologique et en litière. D'autres témoins ont parlé de leurs efforts individuels ou collectifs pour produire de l'énergie au moyen de panneaux solaires ou d'une éolienne. Le Comité a aussi visité les installations de Pound-Maker, en Saskatchewan, un autre exemple montrant comment la production agricole peut être intégrée à la production d'énergie (dans ce cas, une usine d'éthanol et un parc d'engraissement).

De nombreux témoins ont dit au Comité que, malgré son énorme potentiel, la production d'énergie en milieu agricole ne pourra démarrer sans politique à cet effet ou sans aide suffisante. Comme l'a indiqué un témoin :

Nous trouvons qu'il est difficile de se lancer sans rien de solide sur lequel s'appuyer pour ce qui est de l'énergie renouvelable [...] comme une politique de tarif de soutien. L'aspect économique de la chose est si particulier que les banques préfèrent s'abstenir. C'est tout juste si la société FAC accepte de nous aider. C'est pourquoi nous nous tournons vers les programmes. Nous faisons des démarches, puis nous présentons des demandes à RNCan ou à Agriculture Canada, tantôt pour un projet spécial, tantôt pour un projet pilote. [Vous ne] pouvez faire autant de projets pilotes que vous voulez. Sans l'établissement d'un mécanisme stratégique général visant à permettre l'intégration des énergies renouvelables, tout l'appui que vous obtiendrez, ce sera pour des petits projets<sup>69</sup>.

Le Comité a appris que l'Allemagne a une solide politique en matière d'énergie renouvelable, dont l'un des objectifs est de faire en sorte que les biogaz d'origine agricole fournissent 17 % de l'énergie en 2020. Certaines provinces tentent de favoriser la production d'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles, mais elles ne traitent pas nécessairement tous les types d'énergie de la même manière : en Ontario, par exemple, l'électricité produite par les biogaz d'origine agricole ne bénéficie pas des mêmes tarifs d'incitation que l'énergie solaire ou éolienne. Un témoin a mentionné que le gouvernement fédéral a un programme qui prévoit un supplément d'un cent par kilowatt d'énergie renouvelable, mais que ce programme ne touche pas beaucoup d'exploitations agricoles, car seules les installations pouvant produire au moins un mégawatt sont admissibles. De plus, comme les agriculteurs subissent la concurrence de grosses entreprises qui sont mieux équipées et ont plus facilement accès à du capital, certains mettent en commun leurs efforts pour atténuer les risques financiers et se doter d'une structure économiquement viable.

---

68 Marcel Groleau, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 19, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Québec, Québec, 10 mai 2010, 1020.

69 Cedric MacLeod, directeur exécutif, New Brunswick Young Farmers Forum, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 20, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Sussex, Nouveau-Brunswick, 11 mai 2010, 0935.

De nombreux témoins étaient en faveur d'un programme qui favoriserait la production d'énergie renouvelable issue de produits et de sous-produits agricoles. Ce programme soit offrirait un incitatif par kilowatt, soit aiderait au financement et à l'apport de capitaux pour le démarrage des projets.

### **Recommandation 3.3**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de concert avec les acteurs concernés, se fixe comme objectif de faire du secteur agricole un important fournisseur d'énergie d'ici 2020 et collabore avec les provinces pour mettre en œuvre un programme qui facilitera la production d'énergie renouvelable issue de produits et de sous-produits agricoles.**

#### **(D) Un marché équitable**

Comme indiqué plus haut, la plupart des thèmes de cette section ont été traités dans le rapport du Comité *Compétitivité de l'agriculture canadienne*. Les paragraphes qui suivent donnent un bref résumé des enjeux.

##### **a. Commerce**

Aux yeux des témoins, le développement des marchés joue un rôle primordial dans la rentabilité du secteur agricole. Vivant dans un pays exportateur, les agriculteurs canadiens jugent important d'accéder aux marchés étrangers ou d'accroître leur accès à ces marchés. De nombreux témoins ont fait valoir que l'expansion des débouchés à l'exportation est cruciale pour leur secteur, quoique, selon certains, les marchés d'exportation ne soient pas aussi avantageux que prévu et puissent être la cause du recul de la compétitivité du secteur agroalimentaire canadien. Tous les témoins estimaient cependant que le Canada devrait sans doute mettre davantage l'accent sur la promotion des produits canadiens et des produits locaux au Canada et à l'étranger et que, pour être compétitifs, les agriculteurs doivent évoluer dans un environnement où les règles commerciales sont plus équitables.

À titre d'exemple, des pomiculteurs ont dit au Comité que les autorités ne font pas appliquer correctement les règles régissant l'inscription du pays d'origine sur les étiquettes pour les légumes et les fruits frais. Par conséquent, les producteurs canadiens de pommes de qualité supérieure n'ont aucun moyen de distinguer leurs produits des pommes importées de pays à faible coût de production. Des pomiculteurs de la Colombie-Britannique ont aussi mentionné des cas où l'État de Washington, un des principaux producteurs de pommes au monde, pratique le dumping lorsqu'il accumule des surplus.

### **Recommandation 3.4**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada entreprenne une analyse approfondie de l'impact de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) sur le secteur agricole et que le ministère fasse rapport du résultat de l'analyse au Comité.**

La grande majorité des témoins ont également mis en doute le bien-fondé de l'importation de produits traités ou nourris avec des pesticides ou des médicaments dont l'usage n'a pas été approuvé au Canada. Le Comité a expressément recommandé dans son rapport *Compétitivité de l'agriculture canadienne* que le gouvernement entreprenne une étude visant à déterminer dans quelle mesure les produits agricoles importés ne satisfont pas aux normes exigées des producteurs canadiens et, par suite de cette étude, recommande les mesures à prendre pour résoudre le problème.

### **Recommandation 3.5**

**Le Comité réitère que le gouvernement regarde dans quelle mesure les produits agricoles importés ne satisfont pas aux mêmes normes exigées pour les producteurs canadiens et recommandent que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la motion M-460.**

Au sujet des marchés d'exportation, certains témoins ont demandé que le gouvernement prenne des mesures satisfaisantes en temps opportun pour que les producteurs canadiens aient accès aux mêmes débouchés que leurs concurrents étrangers. Le Comité a rencontré par exemple un groupe d'éleveurs de bétail qui essaie de vendre du bœuf exempt d'hormones sur le marché européen. L'Agence canadienne d'inspection des aliments a autorisé un abattoir à expédier cette viande de bœuf sur les marchés de l'Union européenne. Or, à l'heure actuelle, les États-Unis ont un meilleur accès aux marchés européens et un régime tarifaire différent pour le bœuf sans hormones, car par suite du différend soumis à l'OMC sur l'utilisation des hormones de croissance pour le bétail, ils ont négocié un quota en franchise de 20 000 tonnes pour le bœuf sans hormones destiné à l'Union européenne, quota qui sera porté graduellement à 100 000 tonnes au cours des prochaines années. Il en résulte que les producteurs américains reçoivent des primes plus importantes et que les producteurs canadiens pourraient être incapables d'avoir accès aux marchés. Le Comité a aussi appris que l'Australie a réagi rapidement pour répondre aux exigences de l'Union européenne et qu'elle a pu ainsi obtenir une partie du quota en franchise de 20 000 tonnes en invoquant son statut de nation la plus favorisée. Il juge impératif que le gouvernement réagisse rapidement à ce type de situation.

Les discussions sur le commerce et les débouchés ont inévitablement glissé vers le rôle de la Commission canadienne du blé (CCB). Comme on pouvait s'y attendre, les témoignages étaient divisés sur la question. Des témoins ont dit que la CCB empêche leurs productions de blé et d'orge d'être rentables et que par conséquent ils abandonnent petit à petit la production de grains sous mandat de la CCB. Ils étaient critiques du manque de transparence de la CCB au sujet des prix et ont indiqué qu'il y était difficile de tenir la CCB responsable quand les signaux du marché qu'elle envoie sont erronés et entraînent une surproduction. Des témoins ont également désapprouvé que la Commission qui se veut une organisation de producteurs dépende encore du gouvernement fédéral. Cette dépendance pourrait nuire aux intérêts des producteurs. D'autres témoins soutiennent le monopole de la CCB à cause du pouvoir sur le marché qu'il apporte aux producteurs. Ils ont maintenu catégoriquement que sa structure actuelle

et son processus démocratique permettent aux producteurs de décider ce qu'ils veulent faire de la CCB. Ils ont aussi mis en doute la capacité de la CCB à demeurer un joueur significatif sur le marché mondial si les producteurs avaient le choix de commercialiser leurs produits par eux même ou à travers la CCB.

## **b. Concurrence**

Pour beaucoup, la concentration et la concurrence insuffisante dans la chaîne agroalimentaire sont les principales causes du déclin des revenus agricoles. Tous ne partagent pas cette opinion dans le milieu agricole, mais la grande majorité des témoins étaient d'avis que les agriculteurs n'ont pas le même pouvoir de négociation et la même compétitivité s'ils font affaire avec un nombre réduit d'agrofournisseurs, de transformateurs et de détaillants.

Il s'ensuit que les producteurs obtiennent une part de plus en plus faible du dollar dépensé au magasin d'alimentation :

[Il y a eu] une étude de prix réalisée par un ancien directeur de l'Association canadienne des éleveurs de bétail [...] Il s'agissait de fixer le prix d'un veau de 600 livres issu d'un ranch. La valeur de cette bête, une fois rendue sur les tablettes des supermarchés, est de 3 080 \$ [...] les éleveurs [...] ne touchent que 590 de ces 3 080 \$ [...] Le détaillant touche 55 p. 100 du montant [de] 3 080 \$ [...] Cette part ne cesse de s'accroître. C'est indéfendable de faire autant d'argent alors que les gens se plaignent du coût élevé des produits. Toutes les études démontrent que la demande est faible. Or, la demande est faible parce que quelqu'un, quelque part, prend trop d'argent, et ce n'est pas nous<sup>70</sup>.

Nous recevons une fraction très minime de l'argent que les consommateurs dépensent pour se nourrir. Par l'entremise de Keystone Agricultural Producers, nous avons réalisé un projet appelé Farmers' Share en vue de déterminer quel pourcentage de l'argent consacré par les consommateurs chaque semaine à leur alimentation revient aux petits exploitants agricoles. De 2008 à 2009, le coût des aliments dans les épiceries a augmenté de 3,2 p. 100. Les agriculteurs ont touché 1,7 p. 100 de moins par rapport à l'année précédente. Le consommateur a payé 6,01 \$ de plus par semaine. Les agriculteurs ont reçu 86 ¢ de moins par semaine. Quant à l'intermédiaire, il a reçu 6,87 \$ de plus. Pour nos produits céréaliers, nous avons reçu environ 5 p. 100 sur le pain, et nous avons touché une part de 2 p. 100 pour la farine d'avoine<sup>71</sup>.

Par ailleurs, des témoins ont déploré vivement que le Bureau de la concurrence et la *Loi sur la concurrence* n'aient pas le pouvoir de maintenir une saine concurrence dans l'ensemble du secteur. On a dit au Comité qu'aux États-Unis les lois sur la concurrence sont plus en mesure de briser les monopoles.

---

70 Ian Hutcheon, membre du conseil d'administration, Southern Interior Stockmen's Association, British Columbia Cattlemen's Association, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 12, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Kelowna, Colombie-Britannique, 26 avril 2010, 0835.

71 Kyle Foster, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 15, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Portage La Prairie, Manitoba, 29 avril 2010, 0845.

Nous avons effectivement eu affaire directement au Bureau de la concurrence. Il y a trois ans, nous avons fait appel à Pricewaterhouse pour mener une étude sur la concurrence des prix des fertilisants en comparant tour à tour les prix du Manitoba et ceux du Dakota du Nord. Nous avons constaté une différence de 60 p.100, qui était à notre désavantage, évidemment [...] Nous avons tenté d'amener les gens du Bureau de la concurrence à s'y intéresser. Ils nous ont dit grosso modo que la seule façon de les amener à intervenir serait de trouver une personne impliquée dans le commerce qui serait disposée à témoigner pour dénoncer la collusion. Nous leur avons fourni beaucoup de renseignements de l'extérieur [...] Mais ils n'étaient prêts à prendre aucune mesure à moins que nous fassions pratiquement tout le travail à leur place, et que nous le leur remettions en disant : « Voilà, c'est fait<sup>72</sup>. »

Dans son rapport *Compétitivité de l'agriculture canadienne*, le Comité a formulé plusieurs recommandations pour remédier à la concurrence insuffisante dans la chaîne agroalimentaire; il prend note de la réponse du gouvernement, toutefois

### **Recommandation 3.6**

**Le Comité recommande que, en ayant à l'esprit le préjudice que posent les monopoles aux producteurs canadiens, le gouvernement considère d'autres modèles, incluant celui des États-Unis, qui traitent de concurrence et qui permettent au gouvernement d'exercer plus de pouvoir afin de démanteler, ou sinon gérer, les monopoles présents dans le secteur agricole.**

### **c. Réglementation**

La question de la réglementation a été abordée régulièrement au cours des audiences. En général, la réglementation impose des coûts supplémentaires aux agriculteurs sans les indemniser, bien qu'ils puissent obtenir certains avantages, comme l'ouverture de marchés d'exportation. Dans l'ensemble, les témoins considèrent la réglementation comme un fardeau; un témoin a même dit que sa fille ne voulait pas prendre en charge l'exploitation agricole à cause des trop nombreux règlements.

Les témoins ont notamment parlé de la réglementation sur l'élimination du matériel à risque spécifié d'origine bovine et de ses conséquences pour les abattoirs canadiens. Les agriculteurs déplorent aussi que certains règlements les empêchent d'avoir rapidement accès aux nouvelles technologies. Des témoins ont dit au Comité qu'ils n'ont pas autant accès à des pesticides et à des médicaments que leurs principaux concurrents. La non-harmonisation des règlements sanitaires et phytosanitaires d'un pays à l'autre désavantage l'agriculture canadienne. Ces questions retiennent l'attention du Comité depuis des années. Bien que certains progrès aient été faits, notamment grâce aux programmes d'homologation des pesticides à usage limité, la réglementation canadienne empêche encore les agriculteurs canadiens d'avoir accès aux outils les plus récents.

---

72 Ian Wishart, président, Keystone Agricultural Producers, le Comité, *Témoignages*, réunion n° 15, 3<sup>e</sup> session, 40<sup>e</sup> législature, Portage La Prairie, Manitoba, 29 avril 2010, 1055.

### **Recommandation 3.7**

**Le Comité recommande que l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire poursuivent leurs efforts d'harmonisation avec les États-Unis et d'autres pays pour réduire les désavantages concurrentiels du secteur agroalimentaire canadien et pour faire en sorte que les agriculteurs canadiens aient rapidement accès aux dernières technologies, y compris les médicaments vétérinaires et les produits antiparasitaires.**

## **CONCLUSION**

Malgré le vieillissement de la population agricole, l'agriculture offre de belles perspectives de carrière aux jeunes. Le Comité reconnaît qu'il y a de nombreux défis à relever : les importantes dépenses en immobilisations et les faibles rendements rendent l'entrée dans le secteur agricole plus difficile et moins attrayante pour les jeunes. La plupart des jeunes qui veulent s'engager dans ce secteur estiment qu'ils ne reçoivent pas beaucoup d'appui de la part de leurs pairs, de leurs parents ou de leurs enseignants en raison de l'image que projette l'agriculture dans la société. En revanche, les Canadiens s'intéressent de plus en plus à la souveraineté alimentaire, à la production locale d'aliments et à la possibilité de crises alimentaires, de sorte qu'ils doivent réaliser que notre pays a besoin de nouveaux producteurs.

La plupart des recommandations présentées par le Comité visent des programmes et des mesures qui permettraient d'aplanir certains obstacles à l'entrée dans le secteur agricole, tels que les coûts élevés, la planification de la succession et l'éducation. Le Comité ayant constaté que la rentabilité est la principale raison qui motive la décision d'investir ou non dans l'agriculture, les autres recommandations ont pour objet d'améliorer la rentabilité de l'agriculture au niveau de la ferme. En raison de la portée et de la durée de son étude, le Comité n'a pu, dans le présent rapport, envisager toutes les solutions qui rendraient le secteur de l'agriculture plus intéressant financièrement, mais son rapport *Compétitivité de l'agriculture canadienne*, déposé en cours d'étude, servira de complément.

# LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

## Recommandation 2.1

Le Comité recommande que Statistique Canada ajoute le plus rapidement possible des questions dans le questionnaire pour le recensement de l'agriculture qui lui permettront d'établir le profil des jeunes agriculteurs au Canada.

## Recommandation 2.2

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada revoie les critères d'admissibilité de la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, dont la limite de six années d'expérience, afin que l'âge des demandeurs soient pris en considération.

## Recommandation 2.3 :

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada améliore la *Loi canadienne sur les prêts agricoles* ou crée des nouveaux programmes et y ajoute des outils semblables à ceux qui sont offerts dans le cadre des programmes provinciaux, comme la réduction des taux d'intérêt, afin de faciliter l'accès au crédit des nouveaux agriculteurs.

## Recommandation 2.4

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada mène une analyse du projet de régime d'épargne transfert proposé par la Fédération de la relève agricole du Québec afin de voir comment ce régime pourrait être conçu et mis en œuvre et que le Ministère fasse rapport, dans un délai de trois mois, du résultat de l'analyse au Comité.

## Recommandation 2.5

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada offre de collaborer avec les provinces, notamment par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), afin d'examiner la possibilité d'inclure des cours sur l'agriculture ou d'introduire les questions agricoles dans les cours ou programmes existants.

## Recommandation 2.6

Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec les acteurs de l'industrie et les provinces, encourage les campagnes « achat local — achetons canadien » afin de promouvoir la consommation de produits locaux partout au pays. Le Comité recommande aussi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada

**lance une campagne nationale de promotion des avantages de l'agriculture pour le Canada et la population canadienne.**

### **Recommandation 3.1**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, en collaboration avec les provinces, modifie les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection afin qu'ils répondent en particulier aux besoins des industries agricoles en situation de crise et des jeunes et des nouveaux agriculteurs. Le Comité recommande aussi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, avec ses homologues provinciaux, élargissent le programme Agri-protection afin qu'il couvre le secteur du bétail et que, par sa conception et la protection qu'il assure, il puisse ressembler au programme d'assurance des prix du bétail offert en Alberta.**

### **Recommandation 3.2**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) présente un plan d'action sur les moyens qu'il compte prendre pour appliquer les recommandations formulées au chapitre 5 du rapport de la vérificatrice générale du Canada déposé en avril 2010, et plus précisément sur les moyens d'intégrer la recherche régionale à sa stratégie pour la science et l'innovation. Le Comité recommande aussi qu'AAC réponde officiellement à la proposition de la coalition Agriculteurs pour l'investissement en agriculture qui vise à ramener le budget de recherche du ministère aux niveaux de 1994 en dollars constants.**

### **Recommandation 3.3**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de concert avec les acteurs concernés, se fixe comme objectif de faire du secteur agricole un important fournisseur d'énergie d'ici 2020 et collabore avec les provinces pour mettre en œuvre un programme qui facilitera la production d'énergie renouvelable issue de produits et de sous-produits agricoles.**

### **Recommandation 3.4**

**Le Comité recommande qu'Agriculture et agroalimentaire Canada entreprenne une analyse approfondie de l'impact de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) sur le secteur agricole et que le ministère fasse rapport du résultat de l'analyse au Comité.**

### **Recommandation 3.5**

**Le Comité réitère que le gouvernement regarde dans quelle mesure les produits agricoles importés ne satisfont pas aux mêmes normes exigées pour les producteurs canadiens et recommandent que le**

**gouvernement prenne les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la motion M-460.**

#### **Recommandation 3.6**

**Le Comité recommande que, en ayant à l'esprit le préjudice que posent les monopoles aux producteurs canadiens, le gouvernement considère d'autres modèles, incluant celui des États-Unis, qui traitent de concurrence et qui permettent au gouvernement d'exercer plus de pouvoir afin de démanteler, ou sinon gérer, les monopoles présents dans le secteur agricole.**

#### **Recommandation 3.7**

**Le Comité recommande que l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire poursuivent leurs efforts d'harmonisation avec les États-Unis et d'autres pays pour réduire les désavantages concurrentiels du secteur agroalimentaire canadien et pour faire en sorte que les agriculteurs canadiens aient rapidement accès aux dernières technologies, y compris les médicaments vétérinaires et les produits antiparasitaires.**



# ANNEXE A : STATISTIQUES PORTANT SUR LES FERMES ET LES EXPLOITANTS AGRICOLES

---

**Tableau 2—Superficie moyenne par ferme exprimée en acres (hectares\*)**

2006	2001	1996
728 (295)	676 (273)	608 (246)

Source : Statistique Canada, Données chronologiques du Recensement de l'agriculture, Section 1.

\* Les données entre parenthèses sont exprimées en hectares

**Tableau 3—Nombre de fermes**

2006	2001	1996
229 373	246 923	276 548

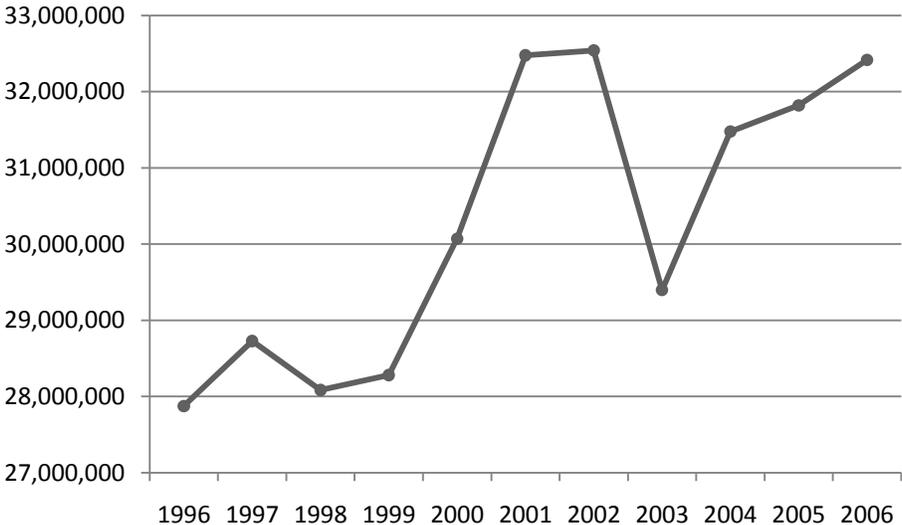
Source : Statistique Canada, Données chronologiques du Recensement de l'agriculture, Section 1.

**Tableau 4—Nombre d'exploitants agricoles**

2006	2001	1996
327 055	346 190	385 605

Source : Statistique Canada, Données chronologiques du Recensement de l'agriculture, Section 6.

**Figure 2—Recettes monétaires agricoles annuelles (dollars x1 000)\***



Source : Statistique Canada, Recettes monétaires agricoles, Tableau 002-0001.

\* Les valeurs n'incluent pas les paiements directs versés par les gouvernements. Les recettes des produits sous gestion de l'offre sont prises en considération.

## ANNEXE B LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p><b>Association des banquiers canadiens</b></p> <p>Jon Curran, directeur Produits de crédit agricoles, TD Canada Trust</p> <p>Bob Funk, vice-président et directeur Agriculture, Banque Scotia</p> <p>Bertrand Montel, conseiller principal Secteur agricole et agroalimentaire, Banque Nationale du Canada</p> <p>Gwen Paddock, directeur national Agriculture et agroalimentaire, RBC Banque Royale du Canada</p> <p>David Rinneard, directeur national Agriculture, BMO Banque de Montréal</p> <p>Darryl Worsley, directeur Banques d'affaires du segment Agriculture, CIBC</p> <p>Marion Wrobel, directeur Développement des marchés et de la réglementation</p>	2010/04/21	11
<p><b>À titre personnel</b></p> <p>Clarence DeBoer</p> <p>David Dobernigg</p> <p>Nick Kiran</p> <p>David Machial</p> <p>Dan Van Keulen</p> <p>Madeleine Van Roehoudt</p> <p><b>BC Potato &amp; Vegetable Growers Association</b></p> <p>Robert Butler, directeur exécutif</p> <p><b>BC Young Farmers Association</b></p> <p>Ravi Cheema, président</p> <p>Kerry Froese</p> <p><b>British Columbia Agriculture Council</b></p> <p>Christine Dendy, membre exécutive</p> <p><b>British Columbia Cattlemen's Association</b></p> <p>Ian Hutcheon, membre, conseil d'administration Southern Interior Stockmen's Association</p> <p><b>British Columbia Fruit Growers' Association</b></p> <p>Joe Sardinha, président</p>	2010/04/26	12

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Central Okanagan Economic Development Commission</b> Keith Duhaime, agent de soutien agricole	2010/04/26	12
<b>Kettle River Stockmen's Association</b> Doug Fossen, directeur		
<b>À titre personnel</b> Alan Brecka Brian Buckman Gordon Butler Darcy Davis Wyatt Hanson Ken Larsen Michael Latimer Margo Staniforth Darrell Stokes	2010/04/27	13
<b>Northlands</b> Paul Lucas, directeur de l'agriculture et des aliments		
<b>Syndicat national des cultivateurs</b> Doug Scott, directeur Exécutif national, Alberta		
<b>Table pancanadienne de la relève agricole</b> Rod Scarlett, directeur général		
<b>Wild Rose Agricultural Producers</b> Lee Townsend, directeur		
<b>À titre personnel</b> Carter Bezan Layton Bezan Dixie Green Brad Hanmer George Hickie Stuart Person Jason Ranger Kalissa Regier Ed Sagan Colin Schulhauser	2010/04/28	14

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>À titre personnel</b>	2010/04/28	14
Barb Stefanyshyn-Cote		
Ryan Thompson		
Rodney Voldeng		
<b>Association des producteurs agricoles de la Saskatchewan</b>		
Ajay Thakker, expert-conseil en communication		
<b>À titre personnel</b>	2010/04/29	15
Drew Baker		
Larry Black		
Joe Bouchard		
Kyle Foster		
Luke Lelond		
Ian Robson		
Katharine Storey		
Beverly Stow		
Fred Tait		
<b>Keystone Agricultural Producers</b>		
Ian Wishart, président		
<b>Conseil d'adaptation rurale du Manitoba</b>		
Gwen Donohoe, directeur des jeunes		
Ted Eastley, directeur exécutif		
<b>À titre personnel</b>	2010/05/03	16
Hugh Aerts		
Joe Dickenson		
Marie-Anne Hendriks		
Brian Lewis		
Adam Robson		
Jamie Robson		
Steve Twynstra		
<b>Cedarline Greenhouses</b>		
Greg Devries, propriétaire		
<b>À titre personnel</b>	2010/05/04	17
Grant Caswell		

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<p><b>À titre personnel</b></p> <p>Gayl Creutzberg, coordonnatrice de la formation et des ressources</p> <p>Steve Eby</p> <p>Wayne Ferris</p> <p>Douglas Hayes</p> <p>Dylan Jackson</p> <p>Keith Kirk</p> <p>Harry Koelen</p> <p>Leony Koelen</p> <p><b>Association canadienne pour les plantes fourragères</b></p> <p>Ray Robertson, vice-président</p> <p><b>Grassroots Organics and Saugeen Speciality Grains</b></p> <p>Sean McGivern</p> <p><b>Producteurs laitiers de l'Ontario</b></p> <p>Bruce Saunders, président</p>	2010/05/04	17
<p><b>Conseil de 4-H du Canada</b></p> <p>Ashley Knapton</p> <p>Ken Lancaster, directeur des communications et du marketing</p> <p>Gillian MacDougall, vice-présidente</p> <p>Comité consultatif sur la jeunesse</p> <p>Mike Nowosad, chef de la direction</p>	2010/05/05	18
<p><b>À titre personnel</b></p> <p>Rémy Laterreur</p> <p>Jean Lecours</p> <p>Richard Lehoux</p> <p>Laeticia Létourneau</p> <p>Benoit Turgeon</p> <p><b>Fédération de la relève agricole du Québec</b></p> <p>Magali Delomier, directrice générale</p> <p>Frédéric Marcoux, président</p> <p><b>Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec</b></p> <p>Sylvain Lapierre, producteur d'oeufs de consommation</p> <p>Philippe Olivier, agent aux communications</p>	2010/05/10	19

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec</b> Luc Belzile, conseiller Recherche et communication William Van Tassel, premier vice-président	2010/05/10	19
<b>Fédération des producteurs de lait du Québec</b> Marcel Groleau, président		
<b>Sirporc Inc.</b> Réjean Leblanc		
<b>À titre personnel</b> Jim Boyd Aaron Howe Corey MacQuarrie Scott McDonald Becky Perry Nathan Phinney Karl Von Waldow Bob Woods	2010/05/11	20
<b>Alliance agricole du Nouveau-Brunswick</b> Richard VanOord		
<b>Atlantic Grains Council</b> Robert Godbout, directeur Monique McTiernan, directrice exécutive		
<b>New Brunswick Young Farmers Forum</b> Cedric MacLeod, directeur exécutif		
<b>Table pancanadienne de la relève agricole</b> Jonathan Stockall		
<b>À titre personnel</b> Tim Ansems Patricia Bishop Danny Davison Peter Elderkin Cammie Harbottle Curtis Moxsom Mark Sawler	2010/05/12	21

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<p><b>À titre personnel</b> Erica Versteeg</p> <p><b>Les producteurs d'oeufs de la Nouvelle-Écosse</b> Geneve Newcombe</p> <p><b>Nova Scotia Fruit Growers' Association</b> Brian Boates, président antérieur Dela Erith, directrice exécutive</p> <p><b>Nova Scotia Young Farmers Forum</b> Phillip Keddy, directeur de l'ouest</p> <p><b>Two Sails Farm</b> Torin Buzek</p>	2010/05/12	21
<p><b>À titre personnel</b> Trent Cousins Mathieu Gallant Allan Holmes Raymond Loo Gerard Mol Matthew Ramsay Morgan Smallman</p> <p><b>Collège vétérinaire de l'atlantique, Université de l'Île-du-Prince-Édouard</b> Dr. Tim Ogilvie, professeur et ancien doyen</p> <p><b>Prince Edward Island Cattle Producers</b> Rinnie Bradley, directeur exécutif Brian Morrison, secrétaire-trésorier</p> <p><b>Prince Edward Island Federation of Agriculture</b> Ernie Mutch, président Mike Nabuurs, directeur exécutif</p> <p><b>Prince Edward Island Young Farmers' Association</b> Patrick Dunphy, vice-président Maria Smith, présidente</p> <p><b>Syndicat national des cultivateurs</b> Randall Affleck, coordonnateur pour les maritimes (I.P.É.) Sally Bernard, directrice de la section jeunesse</p>	2010/05/13	22

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Association des éleveurs de bétail du Manitoba</b> Jay Fox, président <b>À titre personnel</b> Jill Harvie, exploitante de ranch <b>Canadian Cattlemen's Association</b> Travis Toews, président <b>Newfoundland and Labrador Federation of Agriculture</b> Eugene Legge, président <b>Newfoundland and Labrador Young Farmers' Forum</b> Chan Wiseman, vice-président	2010/05/26	23
<b>À titre personnel</b> Cherilyn Nagel David Nagel Matt Sawyer <b>Alberta Ag Business Consultants</b> Art Lange, consultant financier en agriculture Owen Nelsen, consultant financier en agriculture	2010/05/31	24



# **ANNEXE C**

## **LISTE DES MÉMOIRES**

---

### **Organisations et individus**

---

**Alberta Ag Business Consultants**

**Association des banquiers canadiens**

**Association nationale des engraisseurs de bovins**

**Bezan, Carter**

**British Columbia Agriculture Council**

**British Columbia Fruit Growers' Association**

**Central Okanagan Economic Development Commission**

**Chittka, Karl**

**Conseil canadien du soya**

**Conseil d'adaptation rurale du Manitoba**

**DeBoer, Clarence**

**Energrow inc.**

**Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec**

**Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec**

**Ferris, Wayne**

**Foster, Kyle**

**Grassroots Organics and Saugeen Speciality Grains**

**Lecours, Jean**

**Melnyk, Mandy**

**Newfoundland and Labrador Young Farmers' Forum**

**Nova Scotia Fruit Growers' Association**

**Person, Stuart**

---

## **Organisations et individus**

---

**Producteurs laitiers du Canada**

**Ramsay, Matthew**

**Sirporc Inc.**

**Stokes, Darrell**

**Storey, Katharine**

**Syndicat national des cultivateurs**

**Turgeon, Benoit**

# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([40<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session : séances nos 1 à 24, 27, 28, 29, 34 et 35](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,  
Larry Miller, député



## **RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE PRÉSENTÉ PAR LES MEMBRES DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA SIÉGEANT AU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE**

1. Les membres du Parti conservateur du Canada siégeant au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire (CPAA) sont heureux de présenter une opinion complémentaire au rapport *Jeunes agriculteurs et l'avenir de l'agriculture*. Ce rapport complémentaire a pour but d'attirer l'attention sur certaines omissions et méprises du rapport principal.

2. Avant d'aller plus loin, les membres du Parti conservateur aimeraient remercier toutes les personnes venues témoigner devant le Comité. Le temps et les efforts qu'ils ont consacrés à notre étude ont permis aux membres du Comité et aux autres membres du Parlement de mieux saisir les enjeux de l'agriculture du futur.

### **1. Pour commencer – Coûts et enjeux pour les jeunes agriculteurs**

3. Le gouvernement conservateur est conscient des coûts et des enjeux auxquels sont confrontés les jeunes agriculteurs. Les témoignages ont non seulement fait ressortir la difficulté de se lancer en agriculture, mais aussi l'absence de profit et de compétitivité qui en dissuade plus d'un de gagner sa vie de cette façon. Le profit et la compétitivité posent actuellement problème, mais le gouvernement croit qu'un renversement de situation permettra d'attirer la prochaine génération d'agriculteurs. Les agriculteurs veulent en effet faire un profit et être compétitifs, et le gouvernement conservateur a travaillé d'arrache-pied pour créer des initiatives qui permettront d'atteindre ces objectifs.

4. On compte, parmi les enjeux de la relève agricole dont le comité a pris connaissance à l'occasion de sa tournée pancanadienne, l'accès aux capitaux, le fardeau de l'endettement et la disponibilité des terres. Des préoccupations ont aussi été rapportées concernant le transfert des exploitations agricoles d'une génération à l'autre.

A. **Accès aux capitaux** – Les membres du comité ont appris que l'un des plus grands problèmes auxquels font face les jeunes agriculteurs est leur incapacité à

accéder aux capitaux nécessaires pour couvrir les coûts énormes du démarrage de leurs activités, associés à la terre, aux quotas, à la machinerie et aux bâtiments agricoles ainsi qu'à l'achat des animaux.

B. **Dettes** – Le Comité a en outre appris que de nombreux jeunes agriculteurs sont grandement préoccupés par l'accumulation des dettes. Les jeunes agriculteurs ploient non seulement sous le fardeau des dettes contractées pour se lancer dans le secteur, mais aussi sous le poids des dettes accumulées pour obtenir le diplôme d'études supérieures qui apparaît à bien des producteurs comme nécessaire à la bonne conduite des activités agricoles et commerciales.

C. **Terres** – Pour les jeunes qui envisagent de se lancer en agriculture, le coût des terres est prohibitif. Le comité a aussi appris qu'en raison de l'étalement urbain et de l'établissement de fermes d'agrément sur les meilleures terres agricoles, la disponibilité des terres est devenue un problème de taille. On a particulièrement attiré l'attention du Comité sur ce problème à l'occasion de son passage dans la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique.

D. **Transfert des exploitations agricoles** – La planification de la relève est un autre sujet important abordé par les jeunes agriculteurs dans leurs témoignages devant le Comité. Avec leurs parents, les jeunes agriculteurs cherchent des moyens de faciliter le transfert intergénérationnel des exploitations agricoles de façon à assurer la retraite des parents sans entraîner un endettement démesuré des successeurs. Des témoins ont aussi souligné que des mesures facilitant le transfert des exploitations agricoles non familiales par les agriculteurs qui prennent leur retraite rendraient service à la relève agricole.

5. Le gouvernement conservateur a mis sur pieds certaines initiatives afin de relever ces défis et d'aider les jeunes à s'établir dans le secteur agricole. Le gouvernement a par exemple promulgué la *Loi canadienne sur les prêts agricoles*, qui facilite l'accès au crédit de la relève. Le programme afférent à cette loi permet aux jeunes agriculteurs d'établir, de rénover ou d'agrandir leur exploitation agricole. Dans le

cadre de ce programme, des prêts sont aussi offerts aux coopératives pour leur permettre de transformer, de distribuer et de mettre en marché des produits agricoles.

Le montant maximal du prêt est de :

- 500 000 \$ pour l'achat de terres et la construction ou la rénovation de bâtiments;
- 350 000 \$ pour tout autre objectif admissible à un prêt;
- 3 millions de dollars pour les coopératives agricoles, avec l'approbation du ministre.

Le plafond actuel de regroupement de prêts est par ailleurs, pour tout agriculteur, de 500 000 \$.

6. Le gouvernement conservateur s'est aussi engagé à collaborer avec les organisations agricoles qui favorisent l'intégration des jeunes au secteur. Dans le cadre de Cultivons l'avenir, le gouvernement a annoncé un investissement de 4,3 millions de dollars sur quatre ans dans les 4-H du Canada et la Table pancanadienne de la relève agricole, à l'appui d'initiatives visant la jeunesse en milieu agricole. Le gouvernement croit que ces organisations constituent de solides tremplins pour les jeunes tentés de se lancer dans l'agriculture.

7. Le gouvernement conservateur a aussi mis sur pied d'autres initiatives, dont le Chantier national de la relève agricole. Le Chantier rassemblera les jeunes agriculteurs intéressés de tout le pays pour discuter des difficultés et des enjeux auxquels ils font face.

8. Le gouvernement a en outre pris des mesures importantes et amorcé un dialogue permanent visant à s'assurer que ceux qui souhaitent intégrer le secteur agricole, ainsi que les jeunes agriculteurs qui en font déjà partie, disposent des ressources nécessaires à leur succès.

9. Le gouvernement croit par ailleurs qu'en plus d'aplanir les difficultés et de réduire les coûts associés à l'établissement de la relève agricole, la rentabilité et la compétitivité du secteur doivent être assurées, afin de garantir son dynamisme futur. Il ne sert à rien d'aider les jeunes agriculteurs à s'établir s'ils ne sont pas en mesure de

mettre leurs produits en marché ni d'accéder aux dernières recherches, ou s'ils sont forcés de rivaliser dans un cadre réglementaire qui fait obstacle à l'innovation. Pour assurer son avenir, le secteur agricole doit être rentable et concurrentiel. Le gouvernement espère pouvoir continuer à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les intervenants du secteur pour veiller à l'atteinte de ces objectifs.

## **2. Rentabilité et compétitivité – Assurer l'avenir de la relève agricole**

10. S'assurer de la rentabilité de l'agriculture pour la relève constitue une préoccupation pressante pour le gouvernement conservateur. Le Comité a entendu le témoignage de nombreux jeunes agriculteurs qui ne s'attendent pas à atteindre la rentabilité une fois qu'ils seront établis, ou s'ils s'établissent dans le secteur. Le gouvernement conservateur partage cette préoccupation et a mis sur pied des initiatives visant à assurer la compétitivité et la rentabilité de l'agriculture.

### **A. Marchés intérieur et étrangers**

11. Le Comité a entendu de nombreux jeunes agriculteurs de tout le pays affirmer qu'ils doivent avoir accès aux marchés intérieur et étrangers pour être concurrentiels et atteindre la rentabilité. Au cours des discussions, des témoins ont parlé de la nécessité pour le gouvernement d'aller de l'avant avec les initiatives commerciales multilatérales comme celles auxquelles contribue l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et les accords commerciaux bilatéraux comme l'Accord de libre-échange Canada-Colombie. Les témoins ont aussi attiré l'attention sur la valeur des accords portant spécifiquement sur l'agriculture, citant les efforts récemment déployés pour rouvrir le marché chinois au porc canadien. Le gouvernement conservateur sait que l'accès aux marchés accroît la demande de produits agricoles canadiens, et par conséquent la rentabilité des activités des jeunes agriculteurs.

12. En matière d'ouverture des marchés étrangers, le gouvernement conservateur et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Gerry Ritz, député conservateur, n'ont ménagé aucun effort pour soutenir les jeunes agriculteurs. Le gouvernement a accompli un tour de force en signant de multiples accords de libre-

échange et ententes portant spécifiquement sur l'agriculture. Il a notamment conclu des accords de libre-échange avec l'AELE, le Pérou, la Colombie, Panama et la Jordanie, et des ententes sur l'agriculture avec la Chine, le Mexique, Cuba, la Russie, le Japon, Hong Kong, l'Inde, l'Arabie Saoudite, la Jordanie et les Émirats arabes unis.

13. De plus, le gouvernement négocie en ce moment des accords de libre-échange avec plusieurs autres partenaires commerciaux, dont l'Union européenne et le Groupe des quatre de l'Amérique centrale, soit le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua.

### **Recommandation 1**

**Le gouvernement du Canada, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et le ministre du Commerce international doivent poursuivre leurs efforts visant l'ouverture des marchés étrangers aux produits agricoles canadiens afin d'accroître l'accès des jeunes agriculteurs aux marchés.**

14. Le gouvernement conservateur comprend que l'abolition des barrières non tarifaires est cruciale pour la rentabilité des activités agricoles et qu'il doit veiller activement à ce que les marchés étrangers demeurent ouverts. Le Comité a appris que plusieurs différends commerciaux ont des répercussions négatives sur le gagne-pain de nombreux jeunes agriculteurs. Les dégâts les plus importants ont été causés par la loi américaine sur l'étiquetage indiquant le pays d'origine (EPO), qui touche l'industrie canadienne de la viande rouge, ainsi que l'interdiction sud-coréenne visant le bœuf et l'interdiction chinoise visant les graines de canola.

15. Les jeunes agriculteurs peuvent être certains que le gouvernement conservateur défendra toujours les intérêts des agriculteurs sur les marchés étrangers. Il a par exemple entamé des processus de règlement de différends à l'OMC relativement à la loi américaine sur l'EPO et à l'interdiction sud-coréenne visant le bœuf. Toutefois, au contraire de l'opposition, qui demande de façon irresponsable l'imposition de sanctions commerciales sans commune mesure avec les différends en question, le gouvernement croit qu'un dialogue franc et ouvert, poursuivi de manière à ne pas détériorer les

relations commerciales, constitue une démarche plus profitable aux agriculteurs du pays.

16. Le rapport principal n'aborde par ailleurs pas adéquatement la question de la Commission canadienne du blé (CCB). À l'occasion de leur témoignage, plusieurs jeunes producteurs de céréales de l'ouest du Canada ont dit que pour que leurs exploitations agricoles demeurent concurrentielles et rentables, ils doivent bénéficier des mêmes privilèges que les producteurs de l'est du pays pour la vente du blé et de l'orge. Le gouvernement conservateur a toujours explicitement soutenu que les agriculteurs de l'Ouest méritent de pouvoir commercialiser librement leur production.

17. Malheureusement, en raison de la stratégie punitive de l'opposition, les jeunes agriculteurs de l'Ouest ne peuvent réaliser cette ambition, alors même qu'un sondage réalisé par la CCB au printemps 2010 auprès des producteurs de blé montre que seuls 34 % et 24 % des jeunes agriculteurs, respectivement pour le blé et l'orge, croient que la CCB constitue un moyen sûr d'obtenir le meilleur prix.

18. Malgré les tentatives répétées de l'opposition pour écraser tout effort de modernisation de la CCB, le gouvernement conservateur a proposé une mesure législative qui permettra d'y arriver : le projet de loi C-27. Cette mesure vise à s'assurer que les producteurs seront rétribués pour leurs céréales jusqu'à quatre semaines plus tôt, ainsi qu'à réformer les exigences en matière d'élection à la CCB. La Commission a par ailleurs appuyé publiquement le projet de loi et demandé à l'opposition de joindre ses forces au gouvernement pour en assurer l'adoption rapide.

## **Recommandation 2**

**Le gouvernement du Canada doit poursuivre ses efforts visant l'adoption du projet de loi C-27 à la Chambre des communes.**

19. Les jeunes agriculteurs ont répété à maintes reprises au Comité qu'ils croyaient en la rentabilité et en la stabilité des secteurs sous gestion de l'offre. La gestion de l'offre favorise la rentabilité et la stabilité en donnant aux agriculteurs les moyens d'adapter leur production à la demande, et donc d'équilibrer l'offre et la demande, tout

en tenant compte des coûts de production. Le gouvernement conservateur est fier de défendre la gestion de l'offre, et les jeunes agriculteurs peuvent compter sur son appui aux secteurs sous gestion de l'offre.

20. Le gouvernement continue par exemple de défendre les intérêts des secteurs sous gestion de l'offre auprès de l'OMC. Il s'est engagé à rendre entièrement opérationnelles les mesures de sauvegarde spéciales pour l'agriculture de l'OMC en matière de marchandises sous gestion de l'offre. Ces mesures accroissent la stabilité des secteurs sensibles des pays membres par l'imposition de surtaxes temporaires en cas de dépassement imprévu des importations hors-quota ou de diminution importante du prix des produits d'importation hors-quota.

21. En application de l'article 28 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le gouvernement a imposé un contingent tarifaire pour limiter les importations de concentrés de protéines du lait à faibles droits de douane. Le gouvernement a aussi introduit des normes concernant la composition des fromages afin de s'assurer que le fromage canadien contient du lait produit au pays.

### **Recommandation 3**

**Le gouvernement conservateur doit continuer à défendre vigoureusement la gestion de l'offre au pays et à l'étranger.**

#### **B. Cadre réglementaire**

22. De nombreux jeunes agriculteurs venus témoigner devant le Comité ont affirmé que certains aspects du cadre réglementaire canadien se traduisent pour eux par un désavantage concurrentiel. Bien que la réglementation de l'agriculture au Canada vise la protection des producteurs et des consommateurs, le gouvernement conservateur comprend également que les jeunes agriculteurs livrent concurrence sur un marché mondial. Un processus d'approbation des produits réglementés qui ne suit pas l'innovation et les sciences de pointe pénalise les jeunes agriculteurs sur le plan économique.

23. Maints jeunes agriculteurs de partout au pays ont répété au Comité qu'ils étaient désavantagés sur le plan concurrentiel par l'impossibilité de recourir aux outils de gestion de la production à la disposition des producteurs d'autres pays. Leurs préoccupations portaient particulièrement sur les engrais et les pesticides interdits d'utilisation au pays, mais dont l'utilisation est permise sur des produits importés au Canada. Nombreux sont les jeunes agriculteurs qui estiment que s'il est permis d'utiliser ces engrais et ces pesticides pour cultiver des produits importés au Canada, ils devraient eux-mêmes avoir le droit de les utiliser.

24. Afin d'assurer la rentabilité et la compétitivité futures des activités des jeunes agriculteurs, M. Bev Shipley, député conservateur de Lambton-Kent-Middlesex, a déposé la motion M-460 à la Chambre des communes. Cette motion propose que les processus d'approbation canadiens de la recherche scientifique et de la réglementation agricole soient semblables à ceux des partenaires commerciaux du Canada. Elle vise l'harmonisation des normes touchant aux engrais et aux pesticides, pour donner accès à ces outils de gestion de la production aux agriculteurs canadiens et les aider à être plus concurrentiels. La motion a été adoptée à la Chambre des communes, malgré les votes divergents de l'opposition.

#### **Recommandation 4**

**Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Santé Canada doivent fournir un rapport annuel au Comité concernant l'application de la motion M-460.**

25. Le Comité a aussi beaucoup entendu parler du projet de loi C-474 présenté par le Nouveau Parti démocratique. Ce projet de loi propose d'exiger que soit menée une analyse du risque pour les marchés d'exportation avant de permettre la vente de toute nouvelle semence transgénique. Advenant son adoption, cette mesure compromettra le système canadien d'approbation scientifique des variétés de semences, démolira notre réputation de partenaire commercial axé sur la recherche et compromettra la capacité du Canada à tirer le meilleur parti possible de technologies novatrices et bénéfiques.

Sans accès aux nouvelles propriétés des semences, le Canada prendra du recul et le gagne-pain des jeunes agriculteurs du pays sera compromis.

26. Le projet de loi C-474 a été renvoyé à la Chambre des communes pour qu'il en soit fait rapport et que soit entamée la troisième lecture. Le Parti conservateur est le seul parti à être fermement opposé à ce projet de loi. Le Parti libéral du Canada change continuellement d'opinion sur la question et refuse de donner une réponse claire aux jeunes agriculteurs. Nous croyons qu'il est essentiel que tous les partis, y compris le Parti libéral, prennent la défense de la relève agricole et rejettent cette mesure législative à l'étape de l'examen en comité.

27. Le Comité a aussi entendu des jeunes producteurs témoigner des difficultés dans le secteur de l'élevage liées aux matières à risque spécifiées (MRS). Le gouvernement conservateur est conscient que la destruction et l'élimination des MRS peuvent avoir un effet négatif sur la compétitivité et la rentabilité du secteur de l'élevage. C'est pourquoi il a inclus dans le budget de 2010 une enveloppe de 75 millions de dollars pour encourager l'innovation en matière de destruction et d'élimination des MRS. Cette enveloppe comprend :

- 10 millions de dollars supplémentaires pour le Programme d'amélioration de l'abattage, élevant l'investissement total dans ce programme à 60 millions de dollars;
- 25 millions de dollars pour les usines de transformation de la viande bovine provenant d'animaux vieux de plus de 30 mois;
- 40 millions de dollars en soutien au développement et à la commercialisation de technologies novatrices touchant aux MRS.

28. La question de l'importance accordée par les Canadiens à l'origine de leur nourriture a aussi été soulevée à l'occasion de la tournée du Comité. Les produits agricoles canadiens sont de qualité supérieure et les jeunes agriculteurs doivent être en mesure de tirer parti de cet atout concurrentiel. Il s'agit d'un créneau essentiel et rentable pour les jeunes agriculteurs qui souhaitent vendre leurs

produits sur les marchés intérieurs. Le gouvernement conservateur a répondu aux demandes des consommateurs et des producteurs en modifiant les lignes directrices sur l'étiquetage « Produit du Canada ». Les consommateurs peuvent maintenant être assurés qu'au moins 98 % des ingrédients des produits portant la mention « Produit du Canada » sont d'origine canadienne.

### **Recommandation 5**

**Le gouvernement et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire doivent continuer à défendre l'imposition d'exigences rigoureuses en ce qui à trait l'étiquetage « Produit du Canada ».**

#### **C. Recherche et innovation**

29. Le Comité est conscient de l'influence considérable de la recherche sur la rentabilité et la compétitivité des activités des jeunes agriculteurs du Canada. Le gouvernement conservateur, par l'intermédiaire de diverses initiatives, collabore avec l'industrie et les producteurs afin de maximiser l'effet des investissements en recherche et de donner aux agriculteurs les moyens d'intégrer la recherche et l'innovation à leurs activités.

30. Ces efforts ont aussi pour but d'appliquer les recommandations du rapport de la vérificatrice générale du Canada déposé au printemps 2010. Le gouvernement a déjà entrepris de répondre aux préoccupations de la vérificatrice générale, notamment :

- en poursuivant l'amélioration de la gestion des partenariats de recherche du gouvernement;
- en améliorant les pratiques de gestion et de planification;
- en veillant à l'amélioration de la communication de l'orientation stratégique et à la diffusion rapide des résultats des projets de recherche;
- en élaborant un plan à long terme de gestion des immobilisations;
- en améliorant la planification des ressources humaines pour s'assurer que les bonnes personnes sont au bon endroit pour que le travail soit accompli.

31. Le gouvernement a aussi versé 500 millions de dollars en financement par l'intermédiaire du Fonds Agri-flexibilité, dont :

- 20 millions de dollars à l'Initiative de traçabilité des encans de bétail;
- 32 millions de dollars à l'Initiative de promotion de la marque Canada;
- 50 millions de dollars à l'Initiative Agri-transformation.

32. En outre, le gouvernement investit 158,7 millions de dollars dans la recherche et l'innovation dans le cadre des programmes de Cultivons l'avenir, afin de promouvoir les investissements et le leadership du secteur privé et d'assurer la compétitivité du secteur agricole. Ces fonds s'ajoutent aux quelque 225 millions de dollars investis annuellement par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dans la recherche fondamentale réalisée par des scientifiques dans des laboratoires et des centres de recherche d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement a récemment annoncé les investissements suivants, qui démontrent son engagement envers la science et l'innovation :

- 5 millions de dollars pour une nouvelle serre au centre de recherche de Swift Current, en Saskatchewan, afin d'accroître la capacité de recherche du secteur agricole;
- 8,3 millions de dollars aux producteurs de légumineuses, pour les aider à accroître leur productivité et à accéder à de nouveaux marchés;
- 6 millions de dollars aux éleveurs de bovins de boucherie pour trouver des moyens de réduire les coûts de production, d'accroître l'indice de consommation et de diminuer les répercussions des problèmes de santé des animaux;
- 14,5 millions de dollars aux producteurs de canola et de lin, pour améliorer la productivité de la culture et développer des produits plus sains et de plus grande valeur pour les consommateurs;
- 10 millions de dollars aux producteurs laitiers pour étudier les bienfaits des produits laitiers sur la santé et améliorer la productivité des animaux.

### **3. Conclusion**

Le gouvernement conservateur est conscient des coûts et des risques encourus par les jeunes agriculteurs, de même que des difficultés auxquelles ils font face lorsqu'ils souhaitent s'établir dans le secteur agricole. C'est pourquoi les membres du Parti conservateur du Canada siégeant au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont déposé une motion proposant la réalisation d'une étude sur l'avenir de l'agriculture, notamment sur le sort des jeunes agriculteurs. Le gouvernement comprend que l'avenir de l'agriculture au Canada repose sur la capacité de la relève à s'établir et à rentabiliser ses activités. Les jeunes agriculteurs peuvent compter sur le fait que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour défendre leur gagne-pain.

# **RAPPORT DISSIDENT**

## **JEUNES AGRICULTEURS – LA PROSPÉRITÉ EN QUESTION**

**Le 16 novembre 2010**

### **INTRODUCTION**

L'avenir des jeunes agriculteurs est directement tributaire de la prospérité de la population agricole actuelle et des perspectives favorables qui s'ouvrent à elle. En bref, c'est la rentabilité de la production au départ de la ferme qui sera, en dernier ressort, l'élément clé pour attirer et fidéliser dans la profession de nouveaux et jeunes agriculteurs.

Compte tenu, en particulier, des politiques fédérales en vigueur, cet avenir offre des perspectives très intéressantes à certains; pour d'autres – vraisemblablement pour la majorité – les perspectives sont incertaines, voire déplorables.

Dans le plus récent Rapport sur les plans et priorités d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, on peut lire ceci à propos des programmes axés sur la prochaine génération de producteurs qui représentent l'avenir de l'agriculture canadienne :

Le Développement de l'agroentreprise fournit des fonds pour les activités liées aux saines pratiques de gestion des affaires et aux compétences qui : améliorent la capacité des entreprises du secteur d'évaluer les répercussions financières des améliorations commerciales, y compris l'incidence que pourraient avoir sur la rentabilité des entreprises les plans environnementaux, les systèmes de salubrité des aliments et les projets d'innovation; aident à gérer la transformation, à réagir aux changements et à adopter des méthodes commerciales innovatrices; aident les propriétaires d'agroentreprises à comprendre leur situation financière et à mettre en œuvre des mesures, des plans et des pratiques de gestion efficaces; favorisent une participation accrue des jeunes ou des nouveaux venus, des membres des Premières nations et des clients dans certains sous-secteurs particuliers en transition. (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Rapport sur les plans et les priorités 2010-2011, p.30)

Il est essentiel que les encouragements et les soutiens qui sont apportés aux nouveaux venus dans la profession, et surtout aux jeunes agriculteurs, bénéficient d'un niveau de priorité beaucoup plus élevé qu'à l'heure actuelle.

Dans son rapport intitulé « Jeunes agriculteurs et l'avenir de l'agriculture », le comité formule plusieurs recommandations qui méritent d'être soutenues et qui, comme l'espère l'Opposition officielle, seront acceptées et reprises par le gouvernement. Mais, sous plusieurs aspects, ce rapport présente des lacunes que nous tentons ici de combler.

Le présent rapport dissident est fondé sur la conviction qu'une prospérité durable doit être le principal attrait de la profession pour attirer de futures générations d'agriculteurs. À bien des égards, à moins que l'avenir ne soit prometteur pour la jeune génération d'agriculteurs, les programmes gouvernementaux ou l'accès au crédit n'auront en réalité pour effet que de placer la prochaine génération dans la même situation que celle où se trouve globalement la génération actuelle – avec des perspectives subordonnées à un cycle d'endettement progressif, à peine compensé par des programmes gouvernementaux de protection du revenu changeants et incohérents. La perspective est peu séduisante.

Brochant sur le tout, le soutien offert aux agriculteurs canadiens apparaît pathétique quand on le compare à celui dont bénéficie le secteur agricole américain, notre principal concurrent.

Bien qu'ils soient abordés dans le rapport principal, les points suivants n'y sont pas suffisamment développés :

- le déphasage entre les programmes gouvernementaux de protection du revenu et les besoins du monde agricole;

- la mondialisation du secteur agricole qui a pour effet de gommer de plus en plus les principes de base de tout accord commercial loyal;
- la nécessité d'instaurer une Politique alimentaire nationale.

Tous ces points ont été abordés dans le cadre des délibérations du comité et ils sont notés dans son rapport. Il est toutefois indispensable de veiller à ce qu'ils fassent tous, individuellement, l'objet d'une plus grande attention, étant donné qu'ils constituent la pierre angulaire du futur secteur agricole canadien, un secteur diversifié et bénéficiant du soutien économique nécessaire à sa survie.

## **PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE PROTECTION DU REVENU**

Un des facteurs clés qui hypothèquent l'avenir de l'agriculture est l'endettement toujours croissant de la population agricole, partout au Canada.

Selon Statistique Canada, l'endettement du secteur agricole se chiffre actuellement à 63 milliards de dollars, avec une progression de 5 % par rapport à l'année précédente ! Cet endettement s'accélère et empire, sous un gouvernement fédéral qui était censé « faire passer les agriculteurs en premier ». Or, alors que l'endettement des agriculteurs américains a progressé de 20 % au cours des deux dernières décennies, le niveau d'endettement des producteurs canadiens a triplé (voir "BMO sounds warning bells on interest rates" [La Banque de Montréal tire la sonnette d'alarme au sujet des taux d'intérêts], Ron Friesen, AgComm.com, 21 juin 2010). Toujours selon Statistique Canada, l'endettement agricole a progressé de 12,8 milliards de dollars depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir (Dette agricole en cours : statistiques économiques agricoles – 21-014-XWF, 25 mai 2010). Aucun signe d'amélioration – et encore moins d'inversion – de cette situation n'a été constaté. Aux yeux de quiconque envisagerait une carrière dans l'agriculture, le niveau d'endettement des agriculteurs et l'incapacité du gouvernement actuel à remédier à ce problème ne seraient certainement pas des incitatifs positifs.

Pour ce qui concerne la première question, le comité a entendu au cours des ses audiences des observations et des déclarations positives et négatives à propos des programmes de protection du revenu du gouvernement fédéral en place. En réalité, l'objectif des programmes de protection du revenu est de permettre aux agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières, sans qu'ils y soient pour rien, d'avoir recours à des aides fédérales pendant ces périodes difficiles. L'incapacité à satisfaire ce critère de base, selon le consensus des agriculteurs, illustre la faillite du gouvernement à cet égard.

Voici ce qu'avaient à dire des agriculteurs de tous bords et de toutes les régions du Canada à propos du programme phare du gouvernement, le programme Agri-stabilité :

Pour ce qui est de sa compatibilité avec les autres initiatives du gouvernement fédéral actuel, il existe un grave déphasage par rapport aux besoins du monde agricole.

« Je connais des éleveurs qui ont reçu des prêts-relais dans le cadre du programme Agri-stabilité et aussi des fonds du programme Agri-relance. Or, l'argent qui leur a été versé a été récupéré l'année suivante quand ils ont présenté une demande en vue de participer au programme Agri-stabilité. » Jay Fox, mai 26, 2010 p.5

La réalité est que, compte tenu de la dépendance de notre pays vis-à-vis du commerce international dans le cas de certains produits de base – on pense aux céréales – s'il n'est pas possible de parvenir, à travers des négociations, à un cadre de compétition impartial, le gouvernement fédéral se devra de réagir par la mise en place de nouveaux programmes, lesquels, à l'heure actuelle, ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

« Nous croyons qu'il y a une nécessité de réviser les programmes actuels. C'est très important pour protéger le secteur de la production de grain, parce que les marchés de la production de grain sont faussés par les subventions internationales, et ça amène de très longs cycles de bas prix.

C'est très difficile pour les producteurs. Nos simulations, quand on regarde les programmes actuels, nous montrent que si on avait eu ces programmes dans les années 1990, les interventions auraient été minimales, très peu importantes. La solution privilégiée par notre fédération à ce sujet, c'est d'avoir un volet de gestion du risque au programme d'Agri-flexibilité. Ça irait dans le sens des consultations faites par tous les intervenants agricoles en 2008. Pour nous, ce serait un programme de coûts et de risques partagés. Ça atténuerait l'effet des subventions internationales sur les marchés des grains subis par les producteurs agricoles du Canada. » (Luc Belzile, mai 10, 2010, p.4)

Le gouvernement fédéral actuel a mis de l'avant plusieurs programmes qui, bien qu'ils aient pour ambition de répondre à un large éventail de circonstances divergentes, souvent, ne remplissent pas les fonctions qu'ils devaient avoir. En conséquence, de nombreux producteurs ont le sentiment que ces programmes ont été conçus à leur intention, mais sans qu'ils aient leur mot à dire.

« Nous avons choisi de ne pas participer au programme Agri-stabilité parce qu'il entraîne un fardeau administratif et qu'il ne fonctionne pas pour la structure de notre entreprise. » David Nagel, mai 31, 2010, p. 3

Au risque de se répéter, il est essentiel d'admettre publiquement que les programmes fédéraux de protection du revenu actuellement en place n'ont pas répondu à l'ensemble des préoccupations du monde agricole. On trouvera ci-dessous un tour d'horizon à l'échelle nationale de ces préoccupations :

Pour les situer dans leur contexte, qu'on se rappelle quelques-unes des déclarations formulées devant le comité :

« Premièrement, nos programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ne sont pas la solution. Le programme Agri-investissement n'est pas mal. Il offre un peu d'argent, mais ce n'est pas assez. Quant à Agri-stabilité et à la façon dont il est conçu, si vous avez deux ou trois mauvaises années d'affilée, ça y est, c'est foutu pour vous. Ce programme n'a aucune utilité. » David Machiel, avril 26, 2010, p.3

« L'ancien PCSRA a été remplacé par Agri-stabilité. Il s'agit essentiellement de la même idée, mais le programme ne fonctionne

toujours pas pour mon exploitation. Tout agriculteur qui cultive des récoltes moyennes ou supérieures à la moyenne et qui pratique une culture de diversification ne recevra presque jamais de paiement. Habituellement, les pertes découlant d'une récolte en particulier seront compensées par la montée des prix d'une autre culture. La marge ne change donc jamais, même si on a budgétisé pour une augmentation en fonction des prix en vigueur. » Alan Brecka, avril 27, p. 16

« Les programmes actuels de gestion des risques ne favorisent pas les producteurs de bovins. Je vais parler de quelques problèmes. Le programme Agri-stabilité — quelqu'un d'autre en a parlé — pénalise en fait les gens qui veulent diversifier leurs activités. Il ne favorise que ceux qui n'ont qu'une activité, qui augmentent leurs marges et subissent des coups durs seulement pour recevoir un paiement. Nous n'avons pas besoin de tels programmes. Ils n'aident pas notre industrie. » Ryan Thompson, avril 28, 2010, p. 7

« Parlons du programme d'Agri-stabilité tel qu'il est aujourd'hui. Quand une crise dure un an ou deux, ce programme peut fonctionner. Par contre, quand des crises perdurent — comme celle que connaissent aujourd'hui les producteurs bœuf et les producteurs de porc et comme celle qui a frappé le secteur de la production de céréales il y a quelques années —, ce programme ne fonctionne plus. C'est pour cela que quelques organisations ont avancé un tiers programme, que l'on appelle Agri-flexibilité, qui peut donner la possibilité aux provinces de changer le programme qui ne fonctionne pas à long terme et d'en faire quelque chose de plus intéressant. » William Van Tassel, mai 10, p. 7

« Les besoins immédiats de nos entreprises agricoles doivent être comblés pour stabiliser les secteurs des grains, de l'horticulture et des animaux d'élevage. La meilleure façon de le faire, c'est de corriger les faiblesses du programme Agri-stabilité, qui n'a pas permis d'avoir une gestion des risques appropriée depuis sa création en 2008. » Ernie Mutch, mai 13, 2010

Même si certains témoins ont exprimé leur appui aux programmes gouvernementaux, il reste que faute d'élaboration par le gouvernement fédéral d'une approche plus globale eu égard aux programmes d'aide au monde agricole, l'incertitude perdurera.

Maintes et mainte fois, nous avons rencontré des représentants du monde agricole et des agriculteurs qui ont exprimé leur profonde frustration et leur méfiance à l'égard des programmes du gouvernement fédéral et de la manière dont ces programmes ont été élaborés. Il faut que cela prenne fin.

## RECOMMANDATION

1. Il faut que le monde agricole ait un intérêt direct dans l'élaboration des programmes de protection du revenu qui sont requis. À cette fin, le gouvernement fédéral doit avant tout « repartir sur des bases nouvelles » pour élaborer un nouveau train de programmes de protection du revenu. Dans l'optique de cette recommandation, nous demandons au gouvernement fédéral d'organiser des audiences à l'intention des agriculteurs dans tout le Canada, afin de faire le point sur l'efficacité où l'inefficacité du train de programmes en vigueur, et de s'engager à procéder aux ajustements nécessaires de façon à ce que ces programmes répondent aux besoins des agriculteurs.

## QUESTIONS CONCERNANT LE COMMERCE AGRICOLE INTERNATIONAL

À l'heure actuelle, concrètement, la politique agricole canadienne émane du principe voulant que le commerce soit l'élément fondamental majeur de notre réussite. Le Canada est une nation commerçante et dépend donc, dans une très large mesure, d'un accès aux marchés étrangers dans des conditions qui, pour être loyales, doivent être uniformes.

En bref, commerce « libre » peut ne pas toujours être synonyme de commerce « loyal », et c'est cet aspect de nos échanges commerciaux auquel nous devons désormais donner priorité.

Concrètement, rien qu'aux États-Unis, le recours à divers programmes de subventions directes a eu pour effet de faire bénéficier le secteur agricole américain de près d'un quart de billion de dollars – 245,2 milliards de dollars US – au cours des quatorze dernières années. Nous avons pour partenaire commercial un pays qui a signé l'Accord de libre-échange nord-américain déterminé à faire en sorte qu'il continuerait de protéger son secteur agricole, quelles que soient les conséquences de cette politique sur les autres signataires.

Plus récemment, l'Union européenne a mis en place un nouveau programme de versements directs qui garantit aux producteurs l'accès à un fonds de 36 milliards d'euros pour la seule année 2010.

Les agriculteurs canadiens ne bénéficient pas de pareils programmes qui pourraient adéquatement compenser le type d'aide fournie à des producteurs agricoles en concurrence directe avec eux.

Dans presque tout le secteur agricole, le commerce international est un moteur de croissance.

« Si on est dans ce que j'appelle un système d'exploitations agricoles constituées en société, ce qui est le commerce international, dans lequel toutes les denrées circulent, ce qui demande de l'énergie bon marché, et nous en avons toujours, et s'il s'agit de sauver les petites exploitations agricoles, nous n'en sauverons pas beaucoup. On en sauvera une poignée pour leur valeur patrimoniale — il y a des gens qui veulent financer la protection du patrimoine, ce qui ne représentera qu'une petite partie de la population. Une petite partie de la population consentira à payer davantage les gens concernés parce qu'ils en obtiendront une valeur de provenance, n'est-ce pas?

Pour le gros de la population, la production de denrées alimentaires pour notre population principalement est de l'exploitation agricole constituée en société, parce que c'est le modèle en usage. Nous avons affaire à des sociétés constituées. Hors des sociétés constituées, point de salut. » Mark Sawler, mai 12, 2010, p. 17

Le rôle et l'effet des subventions ont été bien expliqués au comité dans des témoignages recueillis en Ontario :

« Traditionnellement, les subventions encouragent le maintien de productions agricoles qui, sans cela, ne seraient pas rentables. Nous voyons maintenant comment des politiques gouvernementales, des méthodes de production insoutenables et des subventions ont abouti au système alimentaire que nous connaissons aujourd'hui. Les grandes multinationales de l'agroalimentaire sont ravies que nous ayons ce type de système en Amérique du Nord, parce que cela leur garantit un approvisionnement continu en matières premières bon marché. Ça leur permet également d'avoir un approvisionnement captif, étant donné les grandes quantités qu'elles achètent, et étant donné que les gouvernements continuent de subventionner les producteurs au niveau de la ferme, si bien que ces derniers ne sont pas encouragés à produire des cultures stables comme le maïs, le blé, le soja et le coton. Dans ces conditions, les prix accordés aux agriculteurs restent en dessous de leur coût de production, d'où leur incapacité à avoir une exploitation rentable. »  
Sean McGivern, mai 4, 2010, p. 19

Certains témoins se sont également montrés très préoccupés par le niveau de concentration des entreprises et par les conséquences de ce phénomène sur le producteur primaire. La question n'est certes pas nouvelle. Toutefois, c'est une question que tout gouvernement dont l'idée fixe est le libre-échange à n'importe quel prix est mal placé pour résoudre.

Sur le plan pratique, comme il a été souligné durant les audiences du comité, le problème est d'assurer l'expansion du commerce tout en tenant compte de la nécessité d'élaborer une politique alimentaire nationale qui traduise les demandes croissantes des Canadiens.

« C'est évident que c'est le commerce qui a permis de bâtir notre pays, et nous devons continuer à commercer, mais pour cela il faut que les bases soient équitables. Nous savons également que notre plus grand client — et le contraire est vrai aussi, nous sommes leur plus gros client — est les États-Unis, mais ses pratiques commerciales ne sont pas toujours équitables. Pour mon entreprise, c'est plus payant de transiger avec les Américains, mais pour le bien de l'agriculture canadienne, nous devons

protéger notre propre approvisionnement alimentaire. » Layton Bezan, avril 28, 2010, p. 26

Dans le contexte de pourparlers en vue d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, il est essentiel de procéder à une analyse beaucoup plus approfondie des effets que cela pourrait avoir sur notre secteur agricole. Bien entendu, des opinions divergentes ont été exprimées à propos de ces négociations :

« Nous avons aussi de grandes attentes en ce qui concerne les négociations de libre-échange avec l'UE. Nous avons commandé une étude pour évaluer les débouchés possibles que l'accès en franchise de droits au marché de l'UE créerait pour l'industrie canadienne du bœuf. Même si l'étude n'est pas encore achevée, à première vue, il semble qu'il y aura d'importants débouchés. » Travis Toews, mai 26, 2010, p.1

Cependant, à l'encontre de cette perspective optimiste, des témoins ont fait valoir, durant les audiences, que l'on ne devrait pas oublier les conséquences, pour le Canada et les agriculteurs canadiens, de précédents accords commerciaux :

« Si vous voulez un libre-échange, il doit être équitable. Et l'équité est actuellement absente. » David Machial, avril 26, 2010, p.3

L'avenir de nos activités agricoles, ainsi que les débouchés que ce secteur offre aux jeunes qui l'intègrent, devraient être définis en prenant pour base, entre autres, la préservation et la consolidation de nos atouts. L'un d'eux, de toute évidence, est la gestion de l'offre. Maints témoignages en faveur de la gestion de l'offre ont été présentés au comité. Regrettablement, on peut se demander si, en dépit de belles paroles, le gouvernement en place appuie sincèrement ce système.

Brian Lewis, un agriculteur ontarien, a déclaré que la gestion de l'offre lui garantissait un rendement du capital investi, ce qui lui permettait de jouir d'une certaine certitude pour gérer son exploitation.

« La gestion de l'offre est la seule chose qui nous permet d'obtenir notre 1,40 \$. Ce n'est pas incroyable, mais cela nous aide à récupérer une partie de nos investissements. Je crois que cela fonctionne pour les propriétaires d'exploitations agricoles familiales, et que cela doit être appuyé au moyen de négociations commerciales. » Brian Lewis, mai 3, 2010

À ce propos, la campagne que le gouvernement fédéral actuel ne cesse de mener contre la Commission canadienne du blé (CCB), en vue de la supprimer à terme, est lourde de répercussions aussi larges que négatives. Jusqu'ici, le gouvernement fédéral en place a utilisé toutes les manœuvres possibles et imaginables – y compris des moyens qui ont fait l'objet de poursuites judiciaires plus d'une fois – pour miner une institution qu'il a l'obligation légale de soutenir. Au cours des audiences tenues en Saskatchewan, un témoin a fait valoir que l'on devrait soutenir la CCB et la laisser entre les mains de ceux qui l'administrent en vertu de la législation fédérale, tout en soulignant les manœuvres du gouvernement fédéral pour saper les fondements de cette institution. Voici ce qu'il a déclaré :

« Je trouve qu'il est frustrant que le gouvernement actuel dépense l'argent des contribuables en campagnes médiatiques et en frais de tribunaux pour mener bataille contre des groupes d'agriculteurs à la Commission canadienne du blé. Nous disposons déjà de mécanismes; si la majorité des agriculteurs le souhaitent, nous pourrions nous passer de la Commission canadienne du blé. Après tout, nous élisons le conseil d'administration afin qu'il nous représente. Sur nos 10 représentants, nous en avons élu 8 qui étaient en faveur de la Commission canadienne du blé. Nous disposons déjà d'un mécanisme pour régler ce type de problèmes; il vaudrait donc peut-être mieux investir cet argent ailleurs. » Drew Baker, avril 29, 2010, p. 3

## RECOMMANDATION

2. Il est essentiel que le gouvernement fédéral se montre énergique et défende fermement nos producteurs, confrontés aux effets des subventions massives et des aides directes dont les autorités américaines et européennes font bénéficier leurs propres producteurs. Soit le gouvernement intervient directement en invoquant les dispositions de nos accords commerciaux, soit il décide d'instituer de nouveaux programmes équivalant aux aides fournies par les États-Unis et les pays de l'Union européenne aux agriculteurs.
3. Il est en outre recommandé que le Comité de l'agriculture entreprenne d'urgence un examen approfondi des pourparlers engagés par le gouvernement fédéral en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, et qu'il fasse rapport de ses conclusions à la Chambre.
4. Il est essentiel que le gouvernement fédéral se déclare sans réserve en faveur de notre système de gestion de l'offre dont les trois piliers sont la gestion de la production, la prévisibilité des importations et un mécanisme d'établissement des prix – des facteurs qui garantissent une production alimentaire de qualité et un rendement raisonnable aux producteurs – et qu'il se déclare également en faveur de la Commission canadienne du blé, telle qu'elle est constituée actuellement, et admette ainsi que ce sont les agriculteurs de l'Ouest canadien affiliés à la CCB qui détermineront l'avenir de cette institution.

## **UNE POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE OU UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE NATIONALE ?**

On soulève de plus en plus souvent la question de savoir si c'est d'une politique agricole ou d'une politique alimentaire dont notre pays devrait se doter. Les deux options peuvent paraître similaires, mais en réalité, elles ne le sont pas.

« Notre pays a besoin d'une stratégie alimentaire à long terme. Nous devons définir certains objectifs et mettre en place un processus pour leur réalisation. Ce développement de la stratégie n'est pas le travail du gouvernement. L'élaboration d'une stratégie alimentaire nationale à long terme est le travail de la collectivité agricole. Une fois que les intervenants de l'industrie agroalimentaire se seront réunis pour définir une stratégie alimentaire nationale, nous aurons besoin des gouvernements, tant fédéral que provinciaux, pour travailler avec nous à sa mise en œuvre. Cette stratégie axée sur l'alimentation est en voie d'élaboration au niveau national à l'heure actuelle et nous avons bon espoir que le gouvernement travaillera en collaboration avec la collectivité agricole pour réaliser ces objectifs à long terme de manière que l'avenir soit plus certain et encourageant pour les jeunes agriculteurs d'aujourd'hui. » Mike Nabuurs, mai 13, 2010, p. 5

Lors des audiences du comité, certains témoins ont soulevé la question du cadre dans lequel devrait s'inscrire l'aide fournie par le gouvernement fédéral aux agriculteurs. Une proposition a été formulée au Québec, alors que la nécessité d'un soutien accru était soulignée. La façon dont il devrait être offert a été évoquée ainsi :

« Cette aide ne devrait-elle pas faire partie d'une politique nationale sur l'agriculture avec des éléments bien précis pour être plus structurée? Selon moi, c'est ce vers quoi il faudrait se diriger, soit une politique agricole canadienne. » Richard Lahoux, mai 2010, p. 21

En fait, les agriculteurs sont des preneurs de prix, en ce sens qu'ils ont peu d'influence sur le coût de leurs intrants ou sur le prix de leurs produits sur le marché concurrentiel. La conséquence est évidente, comme l'a ainsi souligné un agriculteur ontarien :

« Je qualifierais l'état d'esprit dans nos campagnes de cynique. Nous sommes tous devenus un peu cyniques. Nous avons affaire avec le consommateur, et ce qu'il veut, c'est une alimentation qui n'est pas chère. Tout le monde veut des aliments qui ne sont pas chers, mais je crois que ce qui nous agace vraiment, c'est que la portion du panier alimentaire qui revient à l'agriculteur ne fait que rétrécir. Quelqu'un d'autre s'empare de l'argent avant nous. Que nous achetions ou vendions, nous faisons affaire

avec d'énormes multinationales. Certaines de ces entreprises nous ont imposé des prix exorbitants. « Keith Kirk, mai 4, 2010 p. 4

Même son de cloche en Saskatchewan, où là aussi, un témoin a fait remarquer que les producteurs primaires, à cause de la mondialisation accrue des marchés et de la concentration des entreprises, se retrouvent dans une situation de plus en plus précaire.

« Pour exploiter une ferme céréalière moderne, il faut de la machinerie, de l'engrais, des herbicides, des graines, de l'essence, des services ferroviaires et des capitaux empruntés. Ces biens et services que nous devons avoir et sans lesquels on ne peut exploiter une ferme sont tous contrôlés par une poignée de corporations internationales qui semblent être bien plus puissantes que de nombreux gouvernements. Au cours des dernières décennies, ces corporations agricoles se sont fusionnées et achetées entre elles au point où elles sont presque en mesure de fonctionner comme un monopole, et souvent, elles le font. La compétition entre ces quelques corporations agricoles internationales semble être chose du passé. » George Hickie, avril 28, 2010, p. 9

La solution ? L'adoption d'une approche globale pour élaborer une politique alimentaire nationale.

## RECOMMANDATION

5. Il est recommandé que le gouvernement fédéral prenne des mesures ayant pour objectifs :

- **des modes de vie sains**, notamment en consacrant 80 millions de dollars à l'établissement d'un Fonds d'achat local pour promouvoir les marchés de produits locaux; en finançant à hauteur de 40 millions de dollars un programme « Bon départ », afin d'aider 250 000 enfants de familles à faible revenu à avoir accès à des aliments sains; en introduisant une réglementation progressiste sur l'étiquetage, axée sur la santé, ainsi que des normes rigoureuses sur les acides gras trans;

et en lançant un programme « Choix sains », afin d'aider les Canadiens à savoir comment se nourrir sainement;

- **la salubrité des aliments**, en mettant en œuvre toutes les recommandations du rapport Weatherill et en finançant à hauteur de 50 millions de dollars l'amélioration des inspections alimentaires ainsi que des mesures visant à garantir que les produits alimentaires importés respectent les normes rigoureuses appliquées à nos propres produits;
- **des revenus agricoles viables**, en « repartant sur des bases nouvelles » afin de définir, en collaboration avec les agriculteurs, des programmes réalistes et sûrs, et en rétablissant le fonds Agri-Flexibilité afin d'offrir des programmes régionaux souples pour aider les agriculteurs à assumer leurs coûts de production;
- **la gestion environnementale des terres agricoles**, en renforçant les programmes environnementaux des terres agricoles du Canada; en améliorant la gestion des engrais et des pesticides; et en récompensant les agriculteurs pour des initiatives axées sur la production d'énergie propre ou la préservation de l'habitat faunique;
- **le leadership international**, en faisant la promotion des produits alimentaires canadiens et en élargissant notre part des marchés étrangers de grande valeur, tout en œuvrant pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans les pays les plus pauvres du monde.

## **BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE**

Dans la conclusion du rapport du comité, on peut lire que « l'agriculture offre de belles perspectives de carrière aux jeunes. » Or, durant les audiences du comité, la question des besoins en main-d'œuvre dans notre secteur agricole, et plus précisément, des qualifications requises, n'a pas été soulevée.

Le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture a évalué les besoins en main-d'œuvre dans l'industrie agricole au cours des trois à cinq prochaines années. Selon ces projections, fondées sur les indications fournies par les producteurs primaires, ils auront besoin de remplir plus de 50 000 emplois non saisonniers. Le Conseil a en outre indiqué qu'au cours des prochaines années, le secteur agricole aura besoin de 39 000 ouvriers saisonniers. À l'évidence, il existe des débouchés dans l'agriculture, notamment dans le secteur de la production primaire. Ce qui a manqué jusqu'ici, c'est un engagement ferme de la part du gouvernement fédéral et la volonté de collaborer avec les intéressés dans le but de constituer la main-d'œuvre qualifiée dont le secteur agricole canadien aura besoin à l'avenir.

## **CONCLUSION**

Le gouvernement conservateur actuellement en place a échoué lamentablement en ne prenant pas les mesures voulues pour répondre aux besoins des agriculteurs, alors que ces derniers tentaient de trouver des moyens efficaces d'attirer la main-d'œuvre dont ils ont besoin pour mener à bien leurs activités et en assurer plus solidement la viabilité économique.

L'avenir de l'agriculture et la future viabilité des activités dans lesquelles se lancent nos jeunes agriculteurs pourraient être durablement assurés s'il existait une main-d'œuvre qualifiée.

## **RECOMMANDATION**

6. Il est recommandé que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les intervenants du secteur agricole ainsi que les autorités provinciales et territoriales, élabore une politique et instaure des programmes visant la mise en place de l'infrastructure éducative voulue pour soutenir le

développement d'une main-d'œuvre qualifiée – tant permanente que saisonnière – répondant aux besoins de nos producteurs agricoles primaires.



## **OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS LES JEUNES AGRICULTEURS : L'AVENIR DE L'AGRICULTURE**

Le Bloc Québécois est généralement favorable aux principaux points soulevés dans le présent rapport puisque certains de ses éléments font partie des revendications du parti depuis de nombreuses années.

Le gouvernement fédéral prétend être préoccupé par l'avenir de l'agriculture mais, comme le soulève le rapport, « il n'existe pas de politique fédérale exhaustive visant les jeunes ou les nouveaux agriculteurs » (par.3). De même, il n'existe aucune définition cohérente et intégrée d'un agriculteur de la relève. C'est pourquoi nous estimons important de faire valoir notre point de vue dans cette opinion complémentaire, non seulement suite aux rencontres que nous avons eues lors de cette tournée sur la relève mais également celles que les député-e-s du Bloc Québécois ont régulièrement avec les jeunes agriculteurs et agricultrices du Québec ainsi que ceux et celles qui aspirent à cette noble carrière mais ô combien exigeante.

Aucun programme fédéral ne permet véritablement à la relève agricole d'avoir accès à un financement adéquat (crédit financier ou garanties de prêts) à cause des critères souvent trop rigides. Quand les jeunes finissent par obtenir l'aide financière requise, ils sont pénalisés par des taux d'intérêt très élevés compte tenu de leur situation d'emprunt précaire. Ainsi, les jeunes agriculteurs et agricultrices considèrent, avec raison, ces programmes comme ayant « été conçus pour des exploitations importantes qui ont suffisamment de capital pour être admissibles » (par.30).

### ***L'exemple du Québec***

Lors de la tournée effectuée par le Comité, nous avons pu constater que le Québec avait mis en place plusieurs mesures favorisant la relève, comme en font foi ces programmes gouvernementaux ou carrément instaurés par le milieu lui-même :

- Programme d'appui financier à la relève, géré par la Financière agricole, qui aide les jeunes à s'établir et à acquérir une formation adéquate;
- Programme « capital-patient », conçu pour faciliter le transfert de ferme à de jeunes agriculteurs non-apparentés;
- Programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs de consommation, qui vise à aider la relève non-apparentée à se lancer en agriculture;
- Programme d'aide à la relève en production laitière, qui aide les jeunes producteurs à obtenir un quota grâce à un prêt étalé sur 10 ans.

Sans dédoubler ces programmes et tout en respectant les champs de juridiction du Québec et des provinces, le gouvernement fédéral devrait s'en inspirer et mettre en place de véritables mesures ciblant la relève agricole. Dès 2005, le Bloc Québécois a tenu à La Pocatière un colloque, conjointement avec le Syndicat de la relève agricole de la Côte-du-Sud, intitulé « *Vers un transfert de ferme gagnant* » et dont les recommandations et conclusions sont aujourd'hui tout aussi pertinentes. Le Bloc Québécois a fait siennes ces recommandations dans ses plateformes électorales et a présenté à trois reprises des motions devant le Parlement. On retrouve aussi certaines de ces mesures dans le *Rapport sur la mission d'information sur la nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Canada*, adopté en juin 2007 par le Comité. Ces recommandations se trouvent à la fin de cette opinion complémentaire.

De son côté, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a déposé un mémoire intitulé *Vers une politique d'établissement en agriculture canadienne* au Comité le 10 mai 2010, dans lequel elle propose les mesures prioritaires suivantes en regard de la situation au Québec :

- Le rajout de question sur les intentions des agriculteurs en termes de succession dans le recensement agricole effectué au 5 ans. Il n'existe actuellement aucun moyen de connaître les prévisions de départ des cédants et leur capacité ou non à compter sur une relève. Sans cette information cruciale, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir une banque de fermes sans relève à mettre en lien avec la relève sans ferme.
- La mise en place d'incitatifs au transfert puissants tel que :
  - Un régime d'épargne transfert : permettant au cédant de voir son épargne largement bonifiée dans le cas d'un transfert de son entreprise;
  - Le transfert de biens agricoles libre d'impôt dans le cas d'un don ou dans le cas d'un transfert non apparenté.
- La non-imposition des subventions à l'établissement, afin d'aider les agriculteurs qui intègrent des jeunes sur leur entreprise.

Si le Québec réussit à adopter certains programmes intéressants pour la relève agricole, le gouvernement fédéral peut très certainement l'imiter mais il doit absolument se résoudre à respecter les compétences québécoises. Deux recommandations pourraient devenir problématiques à cet égard :

- **Recommandation 2,5**, qui recommande qu’AAC offre de collaborer avec les provinces, pour examiner la possibilité d’inclure dans les programmes scolaires des cours sur l’agriculture. L’éducation est une compétence strictement québécoise et sous aucune considération le gouvernement fédéral ne se doit de prendre des initiatives dans ce domaine sans la bénédiction du gouvernement du Québec.
- **Recommandation 2,6**, qui recommande qu’AAC, en collaboration avec les acteurs de l’industrie et les provinces, encourage les campagnes d’achat local partout au pays. De telles initiatives ont été prises par différents gouvernements provinciaux, et par le gouvernement du Québec. Ainsi, il ne faudrait pas répéter le fiasco de l’étiquetage biologique ou celui des « produits du Canada ».

Aussi, le rapport souhaiterait se pencher sur le clivage urbain/rural, notamment en tentant de sensibiliser les citoyens qui voudraient s’établir en milieu urbain à la réalité du monde agricole. En effet, plusieurs familles s’établissent à la campagne, mais ne tolèrent pas le bruit ou les odeurs qui vont de pairs avec les activités agricoles. Il est très évident que ce type de sensibilisation relève des gouvernements provinciaux et du gouvernement du Québec, en lien avec la gestion des terres agricoles. L’objectif est louable, mais il faudrait s’assurer de ne pas contrecarrer les initiatives déjà instituées par ces gouvernements, plus proches de la réalité de ces citoyens.

### ***Faire de l’agriculture, une activité rentable***

L’agriculture est en crise... Personne ne peut plus le nier. Or, l’un des points soulevés dans le rapport est le fait que l’agriculture ne peut représenter un mode de vie et un choix intéressant pour de jeunes producteurs agricoles si l’activité n’est pas rentable. Plusieurs solutions sont envisagées, et l’une d’entre elles est la promotion et le développement du système de la gestion de l’offre.

La gestion de l’offre est un modèle préconisé par les producteurs de lait, de volailles et d’œufs du Québec et du Canada et il est défendu et promu par le Bloc Québécois depuis plusieurs années. Son approche basée sur l’imposition d’un prix plus élevé pour de la nourriture de qualité qui permet au producteur de tirer un revenu juste, équitable et raisonnable pour la production de cet aliment. Cette solidarité entre consommateurs et producteurs est à la base de la souveraineté alimentaire et du développement d’une agriculture à dimension humaine.

Outre le modèle de la gestion de l'offre, plusieurs programmes ont été instaurés, notamment à l'intérieur du Cadre stratégique agricole. Lors de la première série de programme, en 2003, plusieurs programmes ont été critiqués et jugés inefficaces (ex. PCSRA). Ainsi, lors de la signature de la seconde série de programme (CSAII), en 2008, les producteurs croyaient que les gouvernements auraient entendu leurs doléances... Malheureusement, ça n'a pas été le cas. C'est ainsi que la **recommandation 3,1** s'appuie sur les nombreux témoignages d'agriculteurs, afin de demander la modification des « programmes Agri-stabilité, Agri-Investissement et Agri-Protection afin qu'ils répondent en particulier aux besoins des industries agricoles en situation de crise et des jeunes et nouveaux agriculteurs ».

Le Bloc Québécois profite de cette occasion pour réitérer sa demande au gouvernement d'instaurer, tel que proposé par les producteurs eux-mêmes, un véritable programme Agri-Flex, afin de fournir un soutien adéquat et flexible aux agriculteurs, et pour que cette aide soit adaptée aux besoins régionaux de ceux-ci via le gouvernement du Québec et des provinces.

Finalement, deux autres problématiques ont été soulevées quant à la rentabilité de l'activité agricole. La première est le manque flagrant de soutien pour le secteur de la recherche et du développement. Ce secteur est essentiel au développement d'une agriculture forte et compétitive, notamment dans le secteur des énergies propres, de l'agriculture biologique et des règles phytosanitaires. Justement, de meilleurs investissements en R&D permettraient sans doute une accélération de l'harmonisation des règles phytosanitaires et environnementales, pour garantir une certaine compétitivité aux producteurs d'ici. Il en est de même avec une accélération du processus d'homologation des nouveaux produits ou des produits issus de la biotechnologie.

La seconde problématique est l'accès aux marchés étrangers. Plusieurs témoins sont venus expliquer aux membres du comité l'importance d'une accessibilité plus grande aux marchés étrangers. En effet, il est évident qu'un accès accru à de nouveaux marchés est une bonne nouvelle, mais nous nous réjouissons surtout que le Comité prenne en compte le fait que « les agriculteurs doivent évoluer dans un environnement où les normes commerciales sont plus équitables », et donc que cette libéralisation ne peut pas se faire à n'importe quel prix.

### **Les 5 propositions du Bloc Québécois**

Au Québec, le revenu des producteurs ne croît pas au même rythme que la taille des fermes, ce qui provoque un effet d'endettement. Jumelé au vieillissement de la population agricole; à l'aide gouvernementale insuffisante à la hausse du prix des intrants; et à l'iniquité des règles de commerce international, le coût associé à la prise de possession d'une ferme (achetée ou transmise) freine considérablement la relève agricole.

C'est pourquoi le Bloc Québécois fait sien l'objectif ambitieux de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) de maintenir le nombre de fermes sur l'ensemble du territoire agricole québécois.

Le Bloc Québécois propose donc les recommandations suivantes afin de favoriser l'établissement de la relève agricole au Québec, des recommandations qui reposent sur l'amélioration de la fiscalité, l'épargne et la concertation.

#### **Proposition 1 :**

Afin d'augmenter le bénéfice de transférer une ferme plutôt que la démanteler, le Bloc Québécois propose d'accroître le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles de 750 000 \$ à 1 000 000 \$ et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation.

#### **Proposition 2 :**

Que le gouvernement fédéral étende la règle du roulement à d'autres transferts que les « transferts parents-enfant ». Le Bloc Québécois propose d'étendre la règle du transfert à d'autres membres de la famille immédiate âgés de moins de 40 ans (frère et soeur, neveu et nièce, grands-parents et petits-enfants, etc.).

#### **Proposition 3 :**

Que l'on constitue un régime d'Épargne transfert agricole permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt. Les gouvernements pourraient y apporter une contribution comme pour le régime d'épargne-étude. Cette contribution serait conditionnelle au maintien de la ferme lors du transfert.

#### **Proposition 4 :**

Assouplir les règles du régime d'accession à la propriété pour permettre aux jeunes producteurs d'obtenir en tout ou en partie une plus grande part d'une résidence détenue par une société et d'utiliser son REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole.

**Proposition 5 :**

Que le gouvernement fédéral transfère une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec pour favoriser la relève agricole.

André Bellavance

Député de Richmond-Arthabaska

Porte-parole du Bloc Québécois en matière d'Agriculture et Agroalimentaire

Vice-président du caucus du Bloc Québécois

France Bonsant

Députée de Compton-Stanstead

Porte-parole adjointe en matière d'Agriculture et Agroalimentaire

## RAPPORT *LES JEUNES AGRICULTEURS : L'AVENIR DE L'AGRICULTURE*

### OPINION SUPPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

Les néo-démocrates sont fondamentalement en accord avec le contenu du rapport, mais estiment que le gouvernement devrait porter une attention particulière aux questions suivantes. Ainsi, le gouvernement devait :

- a) envisager sérieusement la possibilité d'instituer un programme de prêts sans intérêt pour l'achat de terres agricoles de manière à faciliter l'établissement des jeunes agriculteurs sur leur propre exploitation;
- b) réduire les exigences relatives à la valeur de l'actif dans les programmes de crédit de manière à ne pas exclure indûment les jeunes agriculteurs;
- c) réviser les conditions qui s'appliquent aux transferts intergénérationnels d'entreprises agricoles pour inclure les membres de la famille autres que les propres enfants de l'agriculteur;
- d) réviser la méthode de calcul des gains en capital aux fins de l'impôt sur le revenu pour faire en sorte que le calcul repose sur la valeur économique de l'entreprise agricole et non sur sa valeur marchande et relever le montant de l'exemption pour gains en capital;
- e) embaucher davantage de personnel pour offrir plus de formation et de soutien aux jeunes agriculteurs, par exemple au sujet de la nutrition laitière;
- f) adopter une politique privilégiant les agriculteurs locaux dans les achats de produits alimentaires destinés aux institutions fédérales et fixant des objectifs fermes à cet égard, par exemple 20 % d'ici 2015;
- g) revoir le programme AgriStabilité a) pour en supprimer la condition de viabilité, b) pour faire en sorte que les marges de référence soient calculées en fonction des trois meilleures années sur les cinq dernières et c) pour garantir un paiement rapide durant la campagne de récolte courante;
- h) mettre en œuvre un programme sur les coûts de production qui placerait les agriculteurs canadiens sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers (par exemple, dans le secteur des fruits, par l'imposition d'un prix plancher qui les protégerait contre le dumping des Américains sur nos marchés);
- i) refuser toute modification touchant nos industries à offre réglementée et nos organismes de commerce d'État comme la Commission canadienne du blé lors de la négociation d'ententes de libre-échange, qu'elles soient bilatérales ou conclues sous l'égide de l'OMC;
- j) renforcer le rôle de la Commission canadienne du blé en tant que guichet unique de vente du blé de l'Ouest et veiller à ce que le pouvoir de décision qui la concerne soit entre les mains des agriculteurs et échappe à toute ingérence politique indésirable;

- k) envisager l'opportunité d'adopter la gestion de l'offre comme stratégie de commercialisation dans des secteurs en difficulté comme celui du porc;
- l) analyser en profondeur l'Accord de libre-échange nord-américain et ses répercussions sur tous les groupes d'agriculteurs du Canada et faire rapport des résultats de cette analyse au Comité au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2011;
- m) négocier un contingent à droit nul pour l'expédition de bœuf exempt d'hormones vers l'Union européenne sur le modèle de l'entente conclue par les États-Unis, mais sans que cela n'ait de conséquences sur les produits soumis à la gestion de l'offre ou sur la Commission canadienne du blé;
- n) outre les mesures recommandées dans un rapport précédent du Comité intitulé *Compétitivité de l'agriculture canadienne*, étudier l'écart considérable signalé par M. Ian Hutcheon de la Southern Interior Stockmen's Association à la page 32 du présent rapport entre ce que paient les consommateurs et ce que touchent les éleveurs dans le secteur du bœuf.

Il a souvent été question de souveraineté alimentaire durant l'étude du Comité. Beaucoup de gens estiment en effet qu'il faut reprendre aux multinationales les pouvoirs excessifs qu'on leur a cédés à l'égard de l'approvisionnement alimentaire dans le monde. Les néo-démocrates sont convaincus que l'injustice patente et la baisse des revenus agricoles qui frappent de plus en plus de fermes au Canada et ailleurs dans le monde persisteront tant que tous les pays n'auront pas érigé la souveraineté alimentaire en principe fondamental de leurs politiques agricoles. Nous estimons que le gouvernement du Canada doit non seulement adopter ce principe, mais aussi s'en faire le champion sur la scène internationale.